

**PROCES-VERBAL**  
**du 14 DECEMBRE 2020**

**TABLE DES MATIERES**

<b>EPHEMERIDE</b> .....	4
<b>APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES 28 SEPTEMBRE 2020 ET 5 OCTOBRE 2020</b> .....	8
<i>Unanimité</i> .....	8
<b>1.01 – CONSEIL MUNICIPAL – Fonctionnement – Règlement intérieur – Modifications</b> .....	8
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	11
Débat .....	12
Pour : « Ensemble pour Roncq » .....	12
Contre : « Roncq Autrement » .....	12
<b>1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Action sociale – Modification de l’offre Plurélya</b> ...	12
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	13
Débat .....	13
Pour : « Ensemble pour Roncq » .....	14
Abstentions : « Roncq Autrement » .....	14
<b>1.03 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – Créances éteintes – Exercices 2017, 2018 et 2019</b> .....	14
PRESENTATION M. GILME .....	15
<i>Unanimité</i> .....	16
<b>1.04 – REPRISE DE PROVISIONS COMPTABLES POUR CREANCES DOUTEUSES – Exercice 2020</b> .....	16
PRESENTATION M. GILME .....	16
<i>Unanimité</i> .....	17
<b>1.05 – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 – Décision modificative n° 2 – Ajustements de crédits</b> .....	17
PRESENTATION M. GILME .....	18
Débat .....	19
Pour : « Ensemble pour Roncq » .....	19
Contre : « Roncq Autrement » .....	19
<b>1.06 – DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021</b> .....	20
PRESENTATION M. GILME .....	20-33-37
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	24-30-31-36-41
PRESENTATION Mme NYS .....	24
PRESENTATION M. DA SILVA .....	25
PRESENTATION M. PETILLON .....	26-31
PRESENTATION M. TELLIER .....	28
Débat .....	42
<i>Pas de vote</i>	

<b>1.07 – CONVENTION INTERCOMMUNALE entre les Villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing portant création d’une entente intercommunale en vue de l’organisation de la production mutualisée des repas scolaires – Avenant n° 8.....</b>	49
PRESENTATION M. GILME .....	52
<i>Unanimité</i> .....	54
<b>1.08 – CONVENTION INTERCOMMUNALE entre les Villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing portant création d’une entente intercommunale en vue de l’organisation de la production mutualisée des repas scolaires – Retrait de l’entente de la Commune de Roncq .....</b>	54
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	55
<i>Unanimité</i> .....	59
<b>1.09 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal des écoles privées sous contrat – Renouvellement de la convention – Années 2021 à 2025.....</b>	59
PRESENTATION M. TELLIER.....	60
Débat .....	62
<i>Unanimité</i> .....	64
<b>1.10 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Convention relative à la livraison des repas pendant les temps scolaires – Financement du temps de surveillance de cantine – Années 2021 à 2025 .....</b>	64
PRESENTATION M. TELLIER.....	65
<i>Unanimité</i> .....	65
<b>1.11 – ACTION EN DIRECTION DE L’ENFANCE ET LA JEUNESSE – Partenariat avec la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) du Nord – Convention Territoriale Globale (CTG) – Période 2020/2022 .....</b>	66
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	67
Débat .....	68
<i>Unanimité</i> .....	68
<b>1.12 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public (O.S.P) avec la SCIC Kaléide – Subventionnement municipal pour l’année 2021 – Avenant n° 18 .....</b>	68
PRESENTATION M. GILME .....	70
<i>Unanimité</i> .....	70
<b>1.13 – UTILISATION DES SALLES DE SPORTS MUNICIPALES PAR LE COLLEGE PRIVE – Conventionnement entre la Ville de Roncq et le collège privé Saint-Thomas – Années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 – Accord à conclure.....</b>	70
PRESENTATION M. DA SILVA .....	72
<i>Unanimité</i> .....	72
<b>1.14 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2021 – 1<sup>er</sup> acompte .....</b>	72
PRESENTATION M. DA SILVA .....	73
Pour : « Ensemble pour Roncq » .....	74
Abstentions : « Roncq Autrement » .....	74
<b>1.15 – RUCHER COMMUNAL – Conventionnement à conclure entre la Ville de Roncq et les apiculteurs BEETOBEE/SAFE BEE .....</b>	74
PRESENTATION M. DUQUESNE .....	75
Débat .....	76
<i>Unanimité</i> .....	77

<b>1.16 – VCEU A L'ATTENTION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)</b>	
<b>de prise de compétence de la gestion d'une fourrière animale .....</b>	<b>77</b>
<b>PRESENTATION M. LE MAIRE .....</b>	<b>78</b>

## M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Nous allons commencer le dernier Conseil Municipal de l'année 2020 mais, au préalable, je voudrais remercier les services qui ont préparé cette séance ainsi que le service Communication qui gère le Facebook live ce qui me permet de saluer le public présent sur les réseaux sociaux.

Je remercie les Conseillères et Conseillers ici présents ainsi que l'ensemble des services représentés par leurs chefs de service.

Je salue enfin nos agents de la Police Municipale qui assurent la sécurité de tous aussi bien dans la Ville que, ce soir, pour le Conseil Municipal.

Vous avez tous appris le décès du Président de la République, Valéry GISCARD D'ESTAING. Afin d'honorer sa mémoire et de respecter l'hommage national, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

.../...

Nous allons commencer par l'**Ephéméride** traditionnelle.

- Je voudrais tout d'abord remercier tous les services qui se mobilisent chaque jour depuis le début de la pandémie, particulièrement ceux de la Vie scolaire.

Comme vous le voyez sur la projection, les dames de service assurent la **propreté de nos écoles** qui, plus que jamais, **est à l'ordre du jour** d'autant que le protocole sanitaire mis en place par l'Education Nationale a été renforcé.

Je salue l'ensemble des services qui y contribuent. Si le service de la Vie scolaire fait un travail exemplaire au niveau des écoles, c'est l'ensemble des services qui se sont mobilisés pour faire en sorte que les Roncquois et Roncquoises puissent accéder aux équipements en toute sécurité sanitaire, notamment pour les plus jeunes. Nous allons rouvrir les équipements municipaux pour la jeunesse et c'est bien parce qu'il y a des gens qui sont présents pour accompagner et mettre les protocoles en adéquation.

Je remercie à nouveau l'ensemble des services qui y contribuent et qui font en sorte que cette Ville lutte efficacement contre la Covid.

- **Aménagement de la rue du Moulin.**

Vous avez pu constater que cet aménagement est terminé bien que, là aussi, la présence de la Covid a fait décaler quelque peu les plantations prévues.

Comme le dit notre collègue, Michel PETILLON : *A la Sainte-Catherine, tout arbre prend racine...* Les arbres, plantés finalement en novembre, ont permis d'achever l'aménagement de cette belle rue. Je vous invite à regarder les photos de cette rue, telle qu'elle était avant. Pour ceux qui y habitent, je sais qu'ils ont connu une période de chantier mais, aujourd'hui, cette rue est magnifique ; c'est l'emblème de la réalisation métropolitaine et de la Ville qui a accompagné ces plantations. Je remercie les techniciens du service Espaces verts de la Ville qui ont réalisé ces plantations.

J'espère que la rue du Moulin conservera cette belle image et que d'autres rues, comme la rue de la Vieille Cour dans les prochaines années, arriveront à cette hauteur de qualité au niveau de la voirie.

- 26 novembre, lancement de la campagne « **Je consomme Local à Roncq** ».

Avec Jean MOTUELLE, Conseiller Municipal, nous avons poursuivi nos rencontres avec les commerçants et je salue les services qui accompagnent cette campagne « Je consomme Local à Roncq » : les élus et les services se sont mobilisés pour passer ce message suite à la réouverture des commerces.

Je tiens à remercier vivement la société de communication visuelle « Kaïman » qui a offert gratuitement des kits de distanciation pour assurer l'accueil du public et des clients.

Merci aux services qui continuent à prôner ce message « Je consomme Local à Roncq ». Il est vrai qu'il faut faire vivre nos petits commerces. J'ai une pensée particulière pour les restaurateurs et les commerces encore fermés comme l'événementiel, les bars. Nous serons présents pour les accompagner ; des missions seront accomplies avec le CCAS pour continuer à diffuser ce message « Je consomme Local à Roncq »

Merci, Monsieur MOTUELLE.

Merci à l'ensemble des élus qui passent ce message.

Merci aux commerçants qui nous ont ouvert leurs portes et qui assurent un service à la clientèle avec un protocole rigoureux.

- 1<sup>er</sup> décembre.

C'était le début des **illuminations de Noël** et j'ai eu la chance de voir le Père Noël... Oui, j'ai vu le Père Noël de Roncq qui vient chaque année pour nos festivités et qui, cette année, a voulu mettre à l'honneur la Ville de Roncq avec une idée venue des services et des élus : mettre une boîte aux lettres à disposition des enfants. Je peux vous assurer qu'elle a un succès fou tant pour les commerçants aux alentours que pour les enfants.

Je vous invite tous à faire vos demandes au Père Noël par l'intermédiaire de cette boîte aux lettres. Le Père Noël répondra à chaque enfant.

C'était le début des illuminations que le Père Noël a lancées dans Roncq parce qu'il y avait nécessité d'apporter un peu de gaieté dans cette période difficile et de transmettre cette féérie de Noël à l'ensemble de nos concitoyens.

Aujourd'hui la féérie continue ; sans doute n'aurons-nous pas la fête mais nous avons la volonté de transmettre les illuminations. C'est la raison pour laquelle on a lancé, avec Julien ici présent, un concours : le 22 décembre un petit jury fera le tour de la Ville pour juger les illuminations réalisées par les riverains.

Pour ma part, je suis ravi de me balader dans la Ville à partir de 18 h pour profiter de toutes ces illuminations. Des gens le faisaient depuis quelques années et d'autres habitants ont franchi le pas pour illuminer leur maison ; j'espère que cette dynamique se poursuivra l'année prochaine et les suivantes pour que notre Ville puisse être à l'image du Père Noël, une Ville chaleureuse avec la féérie de Noël pendant tout le mois de décembre.

- 5 décembre.

**C'était la journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des conflits du Maroc et de la Tunisie.**

Antonio DA SILVA, Premier Adjoint, était présent pour accompagner les associations patriotiques : l'ACPG-CATM, en présence de Michel DELCROIX, et l'UNC, en présence de Jean DUCOULOMBIER, et déposer une gerbe en l'honneur de ces morts pour la France.

- 5 décembre.

Une **importante fuite d'eau** au carrefour de la rue du Dronckaert et du Boulevard d'Halluin. Il est vrai que ce secteur a connu quelques fuites d'eau, d'abord le réseau de chaleur avait fait bouger quelques canalisations d'eau. Ce n'est pas vraiment au même endroit mais une nouvelle canalisation d'eau a cédé.

Les services de la MEL et d'ILEO se sont mobilisés avec les élus pour distribuer des bouteilles d'eau aux riverains dont l'alimentation d'eau avait été coupée et transmettre l'information sur le retour en eau dans la journée.

Une équipe a été mobilisée pour aller voir les riverains pour les rassurer. Je tiens à vraiment remercier les services métropolitains et ILEO qui ont réagi de suite ainsi que la présence des services de la Police Municipale et Nationale présents dès 6 h pour mettre en place un barriérage dans l'attente de la remise en état des canalisations pour desservir l'ensemble des riverains.

- Lors de la **Journée sur la laïcité**, nous avons replanté un arbre pour remplacer le précédent qui n'a pas survécu aux sécheresses successives.

Avec l'Amicale laïque et M. le Député, nous avons replanté « l'arbre de la laïcité » ce qui nous a permis de préciser que nous soutenons la demande de M. le Député d'inscrire une « journée nationale de la laïcité » comme nous le faisons à Roncq depuis quelques années.

Il est important de transmettre ces valeurs et cet arbre de la laïcité, qui se situe entre une crèche, des commerces, des riverains, une ancienne école, une salle polyvalente et l'église, a vraiment toute sa place pour grandir et accompagner l'Amicale laïque qui prône cette laïcité et ce vivre ensemble.

Après cette éphéméride, je demande à M. WAQUET de bien vouloir procéder à l'appel.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 14 DECEMBRE 2020 : 33**

**PRESENTS : (27)**

Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Thibault TELLIER - Annick CASTELEIN - Michel PETILLON - Franck GILME - Claudine ZAHM - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Thérèse-Marie COUVREUR - Dominique ACKOU - Claudie RIUS - Olivier DHONT - Simon BEAUMONT - Edwige CARDENIA - Xavier DUQUESNE - Virginie LAMBLIN - Fernando ROCHA - Peggy ROBERT - Alexandra COUSTY - Alice KINNEN - Emilie LIVET - Julien MARIEN - Jean MOTUELLE - Romain WAQUET - Eric ZAJDA.

**PROCURATIONS : (5)**

Anne THOREZ donne procuration à Michel PETILLON.  
Thierry MITTENAERE donne procuration à Claudie RIUS.  
Mustapha GUIROUS donne procuration à Xavier DUQUESNE.  
Sylvie BLOTTIAUX donne procuration à Eric ZAJDA.  
Peggy HAPPE-DUPRET donne procuration à Mathieu LECLERCQ.

**ABSENT : (1)**

Mathieu LECLERCQ.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur WAQUET.

Je vous propose de prendre l'ordre du jour.

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES 28 SEPTEMBRE 2020 ET 5 OCTOBRE 2020**

**M. LE MAIRE –**

Monsieur ZAJDA, je vous invite à relire le procès-verbal du 28 septembre concernant la décision de justice qui reprenait les propos que nous avons tenus sur l'Ecole Municipale de Musique. Nous étions donc dans nos droits. Je voulais faire ce petit aparté.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces deux procès-verbaux ?

Ce n'est pas le cas. Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - Fonctionnement - Règlement intérieur - Modifications**

*En application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Par délibération n° 05/10/2020/32 du Conseil Municipal du 5 octobre 2020, l'assemblée délibération a adopté celui-ci pour la durée du mandat 2014-2020.*

*Sans attendre la fin du mandat, il est nécessaire d'en apporter différentes modifications.*

*Les présentes modifications sont reprises ci-après :*

**Article 16 : Déroulement de la séance - ANCIENNE VERSION :**

*Le Maire a liberté de faire état de toute information hors ou en séance.*

*Les élus présents suivent le déroulement de séance (proposition de délibérations...) à partir du matériel informatique municipal mis à leur disposition (tablette).*

*1- le président déclare l'ouverture de la séance, fait procéder à la nomination du secrétaire, puis, assisté par ce dernier :*

- procède à l'appel ;*
- constate le quorum et proclame la validité de séance... ;*
- vérifie les procurations reçues ;*
- fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note de modifications éventuelles.*

*2- Pendant la séance, le président appelle les différentes questions dans l'ordre de son choix, et laisse le soin, le cas échéant, de présenter les délibérations à l'élu en charge de l'affaire correspondante (rapporteur).*

*Pour autant, les débats sont toujours conduits par le président. Il accorde la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.*

*En tant que de besoin, il peut soumettre au Conseil Municipal des points urgents (sans caractère capital), non inscrits à l'ordre du jour.*

*Il peut faire appel à toute personne extérieure au Conseil pour éclairer les débats sans qu'il soit nécessaire de suspendre la séance.*

*3- En fin de séance, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (délégation du conseil au Maire).*

**- Article 16 : Déroulement de la séance - NOUVELLE VERSION :**

*Le Maire a liberté de faire état de toute information hors ou en séance.*

*Les élus présents suivent le déroulement de séance (proposition de délibérations...) à partir du matériel informatique municipal mis à leur disposition (tablette).*

*1- le président déclare l'ouverture de la séance, fait procéder à la nomination du secrétaire, puis, assisté par ce dernier :*

- procède à l'appel ;*
- constate le quorum et proclame la validité de séance... ;*
- vérifie les procurations reçues ;*
- fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note de modifications éventuelles.*

*2- Pendant la séance, le président appelle les différentes questions dans l'ordre de son choix, et laisse le soin, le cas échéant, de présenter les délibérations à l'élu en charge de l'affaire correspondante (rapporteur).*

*Pour autant, les débats sont toujours conduits par le président. Il accorde la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.*

*Il peut faire appel à toute personne extérieure au Conseil pour éclairer les débats sans qu'il soit nécessaire de suspendre la séance.*

*3- En fin de séance, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (délégation du conseil au Maire).*

**- Article 27 : Bulletin d'information générale - ANCIENNE VERSION :**

*Principe de la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 modifié par la loi NOTRe - article 83 de la loi (codifié par l'article L. 2121-27-1 du CGCT) : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil Municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.*

Toute publication municipale ayant pour objet de donner une information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal doit prévoir un espace d'expression réservé également aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Outre le Roncq Mag', les tribunes d'expression des différents groupes seront reprises sur le site internet de la Ville.

Le volume de cet espace d'expression est indépendant du nombre de sièges de ces composantes municipales. Sa quotité en termes de nombre de lignes, de caractères... est le résultat d'échanges entre le Maire -ou son représentant- et les représentants des composantes n'appartenant pas à la majorité. Chaque composante disposera d'une demi-page pour texte et illustrations dans la limite des possibilités techniques.

Calibrage des textes : maximum 3 300 signes (titre + texte : espace compris\*) - Typo : ARIAL - Corps : 9

(\*1 espace = espace entre deux mots).

Le Maire ou la personne désignée par lui se charge de prévenir le ou les groupes représentés au sein du Conseil Municipal au moins cinq jours avant la date limite de dépôt en mairie des textes prévus pour le journal municipal.

Le Maire est le directeur de la publication. La règle qui fait du directeur de publication l'auteur principal du délit commis par voie de presse est impérative. Elle signifie que le responsable de la publication a un devoir absolu de contrôle et de vérification qui, s'il n'est pas assuré dans sa plénitude, implique l'existence d'une faute, d'une négligence ou d'une volonté de nuire. Par conséquent, le Maire, directeur de la publication, se réserve le droit, le cas échéant, lorsque le texte proposé par le groupe d'opposition, est susceptible de comporter des allégations à caractère injurieux ou diffamatoire, d'en refuser la publication. Dans ce cas, le groupe en sera immédiatement avisé.

Il est convenu qu'en application de l'article 52-1 du code électoral, ce droit d'expression est suspendu et ce, pour toutes les composantes de l'assemblée délibérante, six mois avant les élections municipales.

**- Article 27 : Bulletin d'information générale - NOUVELLE VERSION :**

Principe de la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 modifié par la loi NOTRe - article 83 de la loi (codifié par l'article L. 2121-27-1 du CGCT) : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil Municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.

Toute publication municipale ayant pour objet de donner une information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal doit prévoir un espace d'expression réservé également aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Outre le Roncq Mag', les tribunes d'expression des différents conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale seront reprises sur le site internet de la Ville.

Le volume de cet espace d'expression est indépendant du nombre de sièges de ces composantes municipales. Sa quotité en termes de nombre de lignes, de caractères... est le résultat d'échanges

*entre le Maire -ou son représentant- et les représentants des composantes n'appartenant pas à la majorité municipale. Chaque composante disposera d'une demi-page pour texte et illustrations dans la limite des possibilités techniques.*

*Calibrage des textes : maximum 3 300 signes (titre + texte : espace compris\*) - Typo : ARIAL - Corps : 9*

*(\*1 espace = espace entre deux mots).*

*Le Maire ou la personne désignée par lui se charge de prévenir les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale au moins cinq jours avant la date limite de dépôt en mairie des textes prévus pour le journal municipal.*

*Le Maire est le directeur de la publication. La règle qui fait du directeur de publication l'auteur principal du délit commis par voie de presse est impérative. Elle signifie que le responsable de la publication a un devoir absolu de contrôle et de vérification qui, s'il n'est pas assuré dans sa plénitude, implique l'existence d'une faute, d'une négligence ou d'une volonté de nuire. Par conséquent, le Maire, directeur de la publication, se réserve le droit, le cas échéant, lorsque le texte proposé par un conseiller d'une d'opposition, est susceptible de comporter des allégations à caractère injurieux ou diffamatoire, d'en refuser la publication. Dans ce cas, le conseiller et sa composante en seront immédiatement avisés.*

*Il est convenu qu'en application de l'article 52-1 du code électoral, ce droit d'expression est suspendu et ce, pour toutes les composantes de l'assemblée délibérante, six mois avant les élections municipales.*

*Dès lors, où aucune proposition ou suggestion particulière n'a été émise, nous vous proposons d'adopter le règlement intérieur joint à la présente délibération.*

*Bien évidemment, celui-ci est susceptible d'être révisé en fonction des modifications règlementaires.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.***

**M. LE MAIRE –**

Ce règlement intérieur a déjà été examiné au cours du dernier Conseil Municipal mais c'est partie remise : la Préfecture nous a en effet demandé de revoir quelques positions. Par conséquent les articles 16 et 27 comportent une petite modification sur les groupes, ce qui a permis finalement de remettre à jour ce règlement intérieur et de le valider définitivement.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous venez de le dire, il s'agit vraiment d'une petite régularisation qui ne change rien au fond du règlement intérieur. Toutefois, comme nous ne l'avions pas voté précédemment, nous voterons également contre ce soir.

#### **M. LE MAIRE –**

Je vous remercie pour cette précision quant à votre vote.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Contre ..... « Roncq Autrement »

### **1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Action sociale - Modification de l'offre de Plurélya**

*Par délibération en date du 12 novembre 1966, la Ville de RONCQ a adhéré à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1966 à PLURELYA (initialement appelé « Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Locales et de leurs Etablissements » puis « FNASS »), offrant ainsi aux agents municipaux la possibilité de bénéficier des prestations sociales et culturelles proposées par cet organisme.*

*PLURELYA propose des allocations ou participations dont une liste non exhaustive est reprise ci-après. Certaines d'entre elles sont soumises à condition de ressources :*

- Prêts (confort, accession à la propriété, études, vacances...),
- Chèques vacances, chèques lire, chèques culture...,
- Allocations mariage, naissance, scolarité, départ à la retraite...,
- Participation aux vacances des enfants, des retraités,
- Aide exceptionnelle...,
- Entrées pour des parcs d'attractions et de loisirs.

*Peuvent bénéficier de ces prestations, les agents territoriaux actifs ou retraités.*

*La Ville de Roncq verse au FNASS une cotisation annuelle établie sur la masse salariale nette dont le taux est fixé à 1 % et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970. Ce taux a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 février 1970 et est resté inchangé depuis.*

*Pour information, le taux de restitution (rapport strict entre la cotisation et les prestations versées aux agents) était de 81,46 % au titre de l'année 2019 pour un nombre de bénéficiaires de 159 actifs et 169 retraités.*

*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, PLURELYA propose une nouvelle offre aux Collectivités adhérentes, proposition validée par leur Conseil d'Administration.*

*L'offre est constituée de cinq formules permettant d'améliorer au quotidien la vie des agents qui font et composent la fonction publique.*

*En fonction de la formule choisie par la Collectivité (formules à 99 € - 149 € - 199 € - 249 € ou 299 € par agent), l'agent peut bénéficier d'allocations (naissance, vacances, mariage...) ou de*

*chèques lire, chèques culture.... Les prestations proposées sont identiques dans chaque formule, seul le montant de l'allocation varie.*

*L'offre se rapprochant le plus des prestations actuelles est l'offre à 199 € pour les agents de la Ville et 99 € pour les retraités.*

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la cotisation PLURELYA à 99 € pour les retraités et 199 € pour les actifs.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.***

---

**M. LE MAIRE –**

Ce point a été examiné en Commission plénière. La Ville a adhéré à Plurélya le 1<sup>er</sup> juillet 1966 sachant qu'une évolution est intervenue dans les années 70 (cotisation de 1 %).

Plurélya nous a fait part d'une nouvelle offre avec différentes formules (1 à 5) de 99 € à 299 €, proposées aux agents retraités et actifs.

Ce soir il vous est proposé de fixer le montant de la cotisation à hauteur de 99 € pour les retraités et 199 € pour les actifs, au lieu de 1 %.

Une petite précision ; cet organisme propose des allocations ou participations à destination des agents municipaux, actifs ou retraités : prêts, chèques vacances, allocations, participations, aide exceptionnelle.

Pour information, le taux de restitution a été de 81,46 % les années précédentes.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez signalé que nous passons, du fait de l'organisme, d'une cotisation de 1 % de la masse salariale à un montant équivalent pour le personnel de la Ville. Ce montant peut-il évoluer en fonction justement de cette masse salariale puisqu'on passe à un montant fixe par personne ?

**M. LE MAIRE –**

Il évoluera effectivement et, pour être plus précis, le delta est d'environ 5.000 € par rapport au 1 %.

Je sais que Mme SCHROEYERS, aux Ressources Humaines, travaille sur cet écart (comment le compenser ?). Il y aura un travail et un dialogue social pour compléter peut-être sur des dispositifs pluriannuels ou autres mais il y aura bien une variation selon la masse salariale.

Sans autre demande, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions ..... « Roncq Autrement »

**1.03 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR - Créances éteintes - Exercices 2017, 2018 et 2019**

*Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur et créances éteintes des titres correspondants dont le montant total est réparti comme suit :*

<i>Exercice 2017</i>	:	<i>44,80 €</i>
<i>Exercice 2018</i>	:	<i>47,80 €</i>
<i>Exercice 2019</i>	:	<i>293,16 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>385,76 €</b>

*Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.*

**DÉTAIL DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

Exercices	Référénc e des pièces	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2017	Titre 1094	Frais de restauration scolaire <b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	44,80 € 44,80 €	Combinaison infructueuse d'actes Créances admises en non-valeur
2018	Titre 1011	Frais de restauration scolaire <b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	47,80 € 47,80 €	Combinaison infructueuse d'actes Créances admises en non-valeur
2019	Titre 36 Titre 129 Titre 1095 Titre 412 Titre 549 Titre 955 Titre 217	Frais de restauration scolaire Frais de restauration scolaire <b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	23,88 € 29,85 € 21,00 € 29,85 € 27,86 € 28,60 € 15,92 € <b>176,96 €</b>	Combinaison infructueuse d'actes Créances admises en non-valeur
2019	Titre 808	Taxe locale sur la publicité extérieure 2019	31,40 €	Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ (redressement judiciaire-liquidation judiciaire)

		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>31,40 €</b>	Créances éteintes
2019	Titre 962 Titre 829	Frais de restauration scolaire	32,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
		Frais de restauration scolaire	52,80 €	
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>84,80 €</b>	Créances éteintes
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>385,76 €</b>	

*Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur et en créances éteintes ces différents produits irrécouvrables.*

*La dépense correspondante sera imputée au budget 2020, sur les comptes budgétaires 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).*

***La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2020.***

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, vous avez la parole.

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Un simple rappel pour votre compréhension : lorsqu'un citoyen consomme une prestation payante proposée par la Ville de Roncq, il doit en acquitter le montant. Parfois nous devons relancer certains citoyens pour ce paiement et nous récupérons ce dernier. Dans le cas où le paiement n'est pas effectué par le citoyen après plusieurs relances, nous allons estimer qu'il existe un risque de recouvrement et ainsi nous allons créer une provision pour créance douteuse.

Si au final il est établi que la créance ne sera jamais récupérée, par exemple insolvabilité du citoyen, déménagement avec perte de la trace de ce dernier, la créance douteuse va devenir une créance irrécouvrable. Et c'est l'objet de la délibération que je vous présente.

Ainsi, pour permettre l'apurement de ces comptes, le Comptable public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019. En conséquence il sollicite l'admission en non-valeur et créances éteintes des titres correspondants dont le montant total est réparti comme suit :

2017.....	44,80 €
2018.....	47,80 €
2019.....	293,16 €
Soit un total de .....	<b>385,76 €</b>

On constate que le montant est faible et que le travail, réalisé en amont par les services de la Ville et le Trésor Public pour recouvrer ces créances, est très bien fait.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

<p><b>1.04 - REPRISE DE PROVISIONS COMPTABLES POUR CREANCES DOUTEUSES - Exercice 2020</b></p>
---

*Conformément aux articles L2321-2 et R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une provision pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 4 000 € relative aux restes à recouvrer a été constituée par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2020 (n° 22/06/2020/24).*

*Le Comptable public a présenté pour la seconde fois au cours de l'exercice 2020, des demandes en admission en non-valeur et des créances éteintes de produits irrécouvrables pour un montant total de 385,76 €. Le risque pour dépréciation des comptes de tiers étant avéré, il y a lieu de reprendre en totalité la provision constituée lors du vote de la décision modificative n° 1.*

*Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :*

- d'approuver la reprise totale de la provision constituée lors du vote de la décision modificative n° 1 soit 4 000 €,*
- d'affecter la recette correspondante au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants).*

*Cette écriture comptable sera intégrée dans la décision modificative n° 2.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, je vous en prie.

**M. GILME –**

Pour rappel, une provision pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 4.000 € relative aux restes à recouvrer a été constituée par la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2020.

Le Comptable Public a présenté pour la seconde fois, au cours de l'exercice 2020, des demandes en admission en non-valeur et des créances éteintes de produits irrécouvrables pour un montant de 385,76 € ; il s'agit de la délibération que nous venons de voter à l'instant.

Le risque pour dépréciation des comptes de tiers étant avéré, il y a lieu de reprendre en totalité la provision constituée lors du vote de la décision modificative n° 1.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la reprise totale de la provision constituée lors du vote de la décision modificative n° 1, soit 4.000 €, et ainsi d'affecter la recette correspondante au compte 7817.

Cette écriture comptable sera intégrée dans la décision modificative n° 2 que nous verrons par la suite.

Merci, Monsieur le Maire.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

#### **1.05 - EXERCICE BUDGETAIRE 2020 - Décision modificative n° 2 - Ajustements de crédits**

*Après nos décisions budgétaires des 28 janvier, 5 octobre et 22 juin 2020 (délibérations n°28/01/2020/08, n°05/10/2020/39 et n°22/06/2020/27) ayant trait respectivement au vote du Budget Primitif 2020 suivi du Budget Supplémentaire et de la Décision Modificative n°1, nous vous proposons ce soir d'examiner la Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire en cours.*

*Les deux sections (Fonctionnement et Investissement) s'équilibrent à zéro selon les mouvements budgétaires repris ci-dessous :*

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Recettes-

Chapitre 70 - Produits des services	- 34 000 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	- 18 000 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	+ 48 000 €
Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions	+ 4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENTDépenses -

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (ajustements divers)	- 130 000 €
Chapitre 020 - dépenses imprévues (équilibre section)	+ 130 000 €

Recettes -

Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	+ 70 000 €
Chapitre 024 - Produits des cessions	- 70 000 €

**TOTAL - €**

Les documents joints en annexe constituent la matérialisation de cette Décision Modificative n°2.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, nous vous écoutons.

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous vous proposons ce soir d'examiner la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire de l'exercice en cours.

Vous verrez tout de suite, dans les tableaux projetés, que les deux sections Fonctionnement et Investissement s'équilibrent à zéro.

Au niveau de la **section Fonctionnement**, on retrouve des réductions de recettes sur certains chapitres de l'ordre de 34.000 € justifiés par des prestations qui n'ont pas été réalisées en raison de la Covid, mais surtout un produit exceptionnel de 48.000 € lié à un reversement de la Ville de Tourcoing concernant la restauration scolaire suite à un trop versé au niveau des acomptes.

Nous le verrons dans une délibération qui va suivre.

Au niveau de la **section Investissement**, en termes de dépenses un report de l'achat de caméras vidéo qui auraient dû être installées au sein de la Ville à hauteur de 130.000 €, qui seront compensés, et en termes de recettes des subventions d'investissement perçues à

hauteur de 70.000 € (dotations de solidarité) concernant le local de la salle Jules-Gilles et l'éclairage.

Bravo pour ces subventions, je tiens à le souligner.

Ces dossiers ont été déposés et, au départ, ils n'étaient pas forcément favorables. Au final, ils se sont avérés favorables et la Ville peut récupérer les subventions.

Un très beau travail a été fait par les services de la Ville sur ce sujet !

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez dit, il n'y a pas énormément de lignes modifiées et les montants sont tout à fait justifiés. Mais, pour rester dans notre logique de ne pas voter le budget, nous voterons évidemment contre.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME.

**M. GILME –**

C'est un peu dommage. On met en avant des subventions qui sont récupérées ; vous auriez pu voter pour puisque c'est un effort de la Ville fait pour le citoyen ronquois.

**M. ZAJDA –**

Je ne le remets pas en cause comme je viens de l'expliquer. Toutefois, dans la logique d'un budget en totalité, nous ne pouvons pas voter pour.

S'il s'agissait d'une délibération comme pour la provision, nous aurions pu l'approuver.

**M. LE MAIRE –**

Comme le dit M. GILME, c'est dommage.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Contre ..... « Roncq Autrement »

Je vous remercie.

<b>1.06 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (DOB)</b>
---

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.*

*Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'une note de synthèse.*

*Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2021 est soumis au Conseil Municipal pour discussion.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, vous avez la parole.

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, le Débat d'Orientations Budgétaires consiste, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, en un débat portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Ainsi le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la Collectivité, la gestion de la dette. Ce Rapport est complété par l'évolution des dépenses de personnel pour les villes de plus de 10.000 habitants.

La présentation de ce soir va s'articuler autour de 5 grandes parties et tout d'abord :

- **Les données économiques et le projet de la Loi de Finances 2021.**

Ces deux éléments vont nous permettre de cerner le contexte économique actuel et les enjeux associés c'est-à-dire les impacts indirects et directs sur la politique budgétaire de notre Commune.

- Dans une deuxième partie, nous détaillerons les **engagements politiques pour la Ville en 2021.**

- En 3<sup>ème</sup> partie, nous ferons une **rétrospective succincte des exercices précédents**.
- Pour arriver à la 4<sup>ème</sup> partie et discuter des **orientations budgétaires 2021** concernant le fonctionnement et un zoom sur la structure de la dette de la Ville.
- En dernière partie, toujours dans le cadre des Orientations Budgétaires, un zoom sur le programme d'investissement.

### 1) Nous revenons tout d'abord à la première partie : les **données économiques**.

La crise mondiale actuelle a provoqué une onde de choc, d'abord sur le plan sanitaire et, par contagion, sur le **plan économique et social**. Le Gouvernement a engagé, pour y faire face, un volume de dépenses publiques sans précédent depuis l'après-guerre et bien au-delà des mesures prises lors de la crise économique de 2008.

Malheureusement cela s'accompagne d'une dégradation des comptes publics de l'Etat et de la Nation : déficits publics et endettement massif. A titre d'information, je citerai quelques indicateurs :

- On constate une chute historique du Produit Intérieur Brut (PIB) avec - 11,2 % en 2020 et - 6,4 % prévus en 2021.
- Les prévisions de croissance pour la France : - 10,5 % en 2020 et + 7,5 % en 2021 mais cela reste une estimation.
- Un déficit public : - 10,2 % en 2020 et - 6,7 % en 2021 c'est-à-dire que la résorption à moyen terme est fortement remise en cause.
- L'inflation se limiterait à moins de 0,5 % en 2020 (0,2 % semble même être le chiffre à retenir) et + 0,7 % en 2021.
- Ainsi l'objectif d'une décrue de 2,5 points en 3 ans de la dette publique a été balayé par la mise en œuvre du plan de relance de 100 milliards d'euros ainsi que de moindres recettes fiscales 2020.

En 2019, la dette était de 98,7 %.

En 2020, elle est estimée à 117,5 % et 116,2 % en 2021.

On assiste ainsi à une explosion du pourcentage des dépenses publiques qui devrait atteindre 64 % du PIB en 2020 ; il était de 56,5 % en 2013.

Les années 2020 et 2021 marquent un coup d'arrêt à la modération de la progression de la dépense publique observée ces deux dernières années puisque nous avons - 0,9 % en 2018, + 1,3 % en 2019 et, en 2020, nous sommes à + 6,3 %. La hausse de la dépense en

2020 s'explique essentiellement par des mesures d'urgence et de soutien à l'économie face à la crise sanitaire : plus de 64,5 milliards d'euros y ont été consacrés.

Le taux de chômage estimé par l'INSEE à 9,5 % au mois de septembre 2020 tendrait à se rapprocher des 10 %.

Ces données traduisent un contexte économique compliqué.

Après quelques données économiques, voyons maintenant le **Projet de Loi de Finances 2021** (PLF 2021) qui a été présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre et qui fait encore l'objet de débats parlementaires actuellement. L'année 2021 sera marquée par :

⇒ *La mise en œuvre du plan de relance de 100 milliards d'euros* sur 2 ans avec, pour objectif, le retour à la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales.

En effet, ce plan repose sur trois axes : la transition écologique, la cohésion et la compétitivité économique.

⇒ *Un volet fiscal conséquent* qui l'accompagne :

- Tout d'abord, la poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier tiers de la taxe d'habitation pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (le coût est estimé à 2,4 milliards d'euros) puis 65 % des contribuables en 2022 et une suppression totale au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Bien entendu, cette suppression devra être accompagnée par une compensation qui se fera par le transfert de la taxe foncière des propriétés bâties des Départements aux Communes et d'une fraction de TVA aux Départements et EPCI.
- Ainsi une neutralisation des effets de la réforme de la taxe d'habitation sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers va être mise en place afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre les collectivités (calcul que l'on peut retrouver dans la dotation globale de fonctionnement).
- Enfin une baisse de 10 milliards d'impôts économiques locaux via la réduction de moitié de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et la baisse de moitié des impôts fonciers pesant sur les sites industriels. Probablement y aura-t-il impact sur la MEL.

Qui dit impact sur la MEL, à moyen terme impact peut-être aussi sur les collectivités.

⇒ Un point positif par rapport au PLF 2021 : *les dotations restent stables.*

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue au même niveau que 2018 et 2019 soit 27 milliards d'euros.
- Les dotations de péréquation des Départements augmentation de 10 M€.
- Les dotations de solidarité urbaine et rurale augmentent aussi mais nous ne sommes plus concernés.
- Les dotations d'investissements restent stables avec 2 milliards d'euros : 1,046 milliard pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et 570 M€ pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ; un point important puisque, par rapport à notre plan d'investissement, c'est une partie de nos financements.
- Le Fonds de Compensation à la TVA (FCTVA) qui, lui, progresse de 546 M€ pour atteindre le montant de 6,55 milliards d'euros du fait du dynamisme de l'investissement public local. C'est aussi un point important puisque nous bénéficions de ce fonds pour le financement de nos investissements.

⇒ Restent deux petits points du PLF 2021 :

La simplification de la taxe sur l'électricité et automatisation du FCTVA. L'impact, au niveau de la Collectivité, sera d'un cadre administratif en termes de traitement de ces dossiers.

Par rapport à ce que je viens d'aborder, si je synthétise, en quatre points on peut constater :

1. une dégradation des comptes publics de l'Etat et de la Nation, un déficit public et un endettement massif,
2. la mise en place du plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans,
3. un volet fiscal qui continue la suppression de la taxe d'habitation et de ses répercussions futures au niveau de la péréquation qu'il va falloir suivre ; c'est une incertitude qui existe,
4. sur 2021, des dotations notamment la DGF, qui restent stables mais, attention, on ne sait pas ce qui va se passer après 2021.

Voilà pour les indicateurs et pour le PLF 2021.

Nous passons à la partie suivante :

## **2) Les engagements de la Ville pour 2021.**

Et je passe la parole à Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Dans cette partie, nous voulons mettre en avant le programme pour lequel nous avons été élus et, avec les équipes, avec les Adjointes, mettre en avant les différents éléments qui vont faire de cet engagement un service public de qualité au cœur de nos politiques municipales.

Je demande à Madame NYS de parler de la Politique sociale renforcée et, pour ce faire, je lui passe la parole.

**Mme NYS –**

Merci, Monsieur le Maire.

L'exercice budgétaire s'appuie notamment sur des thématiques ciblées en lien avec la dernière analyse des besoins sociaux : la lutte contre les exclusions et la cohésion sociale, le vieillissement et les enjeux de la dépendance, l'habitat et le cadre de vie.

Nous continuerons à soutenir les familles les plus modestes par des aides systématiques et ponctuelles et, dès que possible, nous remettrons en place des actions de prévention et d'accès aux droits.

Nous continuerons d'accueillir les administrés dans leurs démarches pour le logement, logement seniors ainsi que logement pour les personnes handicapées.

Et l'emploi et l'insertion.

Un des objectifs de ce nouveau mandat est d'intensifier les liens intergénérationnels et le vivre ensemble. On se doute bien que la pandémie n'a pas permis de réaliser tout ce que l'on voulait ; on avait commencé un certain nombre de choses mais ce n'est plus possible avec la Covid en intergénérationnel.

Même si la crise nous freine sur certains projets, elle a fait apparaître de nouveaux besoins et de nouvelles méthodes de travail ont été engagées pour rester en contact avec les usagers.

Dès que la situation le permettra, nous pourrons à nouveau proposer des temps d'animation et de convivialité.

Nous reconduirons le service de conduite pour les personnes en perte d'autonomie notamment pour les escapades, la Semaine bleue, le restaurant convivial.

Un nouveau marché de fournitures pour les repas à domicile sera mis en place dès janvier 2021. Une enveloppe dans le budget supplémentaire sera ajoutée pour le remplacement d'un véhicule pour le portage des repas.

Nous inscrirons dans la durée le partenariat avec les associations et grâce à la nouvelle ABS (Analyse des Besoins Sociaux), nous intensifierons les relations partenariales avec le Relais Autonomie, le Centre d'Accès aux droits, l'Union départementale des CCAS, la CCAM, les bailleurs, Pôle Emploi.

De nouvelles réflexions seront engagées avec les membres du Conseil d'Administration pour la bourse au permis de conduire et la bourse sur appel à projets des actions de solidarité internationales.

Pour toutes ces actions, le personnel du CCAS sera renforcé par l'arrivée d'un 4<sup>ème</sup> agent.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Madame NYS, pour ces précisions.

Monsieur DA SILVA, vous avez la parole concernant les relations avec nos associations, le monde sportif pour évoquer les orientations politiques.

**M. DA SILVA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord je tiens à remercier Franck GILME, les services financiers et, tout particulièrement, le service des sports et de la vie associative, pour tout le travail efficace et dynamique accompli.

Ce travail est aussi celui des dirigeants des clubs sportifs et de toutes les associations ronquoises car c'est ensemble qu'on bâtit l'avenir.

Avec les services, je rencontre chaque début d'année les dirigeants pour faire le point sur l'année écoulée mais aussi et surtout sur les projets de chaque club et de chaque association.

C'est en partenariat qu'on initie les projets prioritaires, par exemple, pour l'année 2021 :

- Au Bicross, la réalisation d'un car-port de départ et d'une main courante de sécurité.
- A Jules-Gilles pour le basket mais aussi pour les écoles qui fréquentent ce site, des travaux d'agrandissement, la création d'un club house, d'un local de stockage, de vestiaires arbitres, d'une infirmerie ainsi que la façade et les plantations.

- Dans le complexe Joël-Bats au Blanc-Four pour l'ESR Foot, la reconstruction du terrain synthétique avec éclairage et piste pour permettre la course à pied ou toute autre initiation sportive autour du terrain.
- Le projet piscine pour l'USR Natation, Roncq Triathlon et, bien sûr, les scolaires et le public : lancement de la procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre, notifications et études.
- Pour la salle Boério (USR Gym), aménagement intérieur avec le renouvellement de zones de tapis et d'agrès. Il y aura lancement d'un marché sur 2 à 3 ans et interventions zone par zone. En outre des études : toiture, peintures extérieures, agrandissements sanitaires.

Ce bâtiment n'est pas très vieux mais il est quand même vieillissant et, aujourd'hui, il a vraiment besoin de travaux. En effet, quand il pleut fort, à l'intérieur les sportifs ont tendance à recevoir de la « poussière » d'eau... pas de la pluie en direct mais pas mal d'eau.

- Pour la salle Destombes (ULJAP) : achat de 2 tables accessibles PMR ; ils en ont besoin.
- Pour la halle de tir à l'arc (Francs archers) : renouvellement des stramits des cibles.
- Salle Stélandre (Volley-Ball club de Roncq) : achat de matériel pédagogique pour le baby-volley.

Et encore bien d'autres opérations que l'on initie toujours en liaison avec les clubs et les associations.

Nous renouvelons cette année les conventions avec les clubs sportifs et les associations pour une durée triennale, ce qui donnera une vision à plus long terme au monde sportif ronquois.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DA SILVA, pour ces précisions.

Monsieur PETILLON, un sujet qui tient à cœur des Ronquois, c'est le cadre de vie.

Je vous laisse exposer les orientations pour l'année 2021.

**M. PETILLON –**

Vous avez bien fait, Monsieur le Maire, de parler d'orientations parce que c'est un travail de longue haleine, d'abord de réflexion notamment en matière d'espaces verts, et là je travaille surtout en accord avec Dominique ACKOU, qui a aussi cette délégation, pour faire ce qui n'a pas été fait depuis longtemps :

- Un recensement de notre patrimoine végétal, après des contrôles phytosanitaires qu'on a parfois peut-être tendance à ne pas provoquer.
- Un plan de gestion de notre patrimoine existant ainsi qu'un plan de développement d'arbres sur la Ville, à travers l'ensemble du territoire, sur les parcs effectivement mais aussi dans d'autres endroits qui ont un caractère public sur Roncq. Je prendrai en exemple les chemins dans la campagne et Xavier DUQUESNE avait souhaité déjà, en en parlant dans le groupe, faire un repérage de ce qui pourrait être maillé sur le territoire pour augmenter les itinéraires sur la Ville pour les promeneurs.

Xavier DUQUESNE, puisqu'on en parle, on l'appelle désormais « Monsieur Abeille ».

Donc là aussi, une expérience intéressante qui existait déjà mais que l'on souhaite développer.

Le cadre de vie, c'est aussi la façon de renforcer la sécurité, de gérer la circulation.

Fernando ROCHA est tenace sur le sujet et on travaille avec un petit groupe pour vous soumettre prochainement, Monsieur le Maire, et à l'ensemble des collègues un plan de circulation pour réduire la vitesse, renforcer la sécurité aux passages les plus sensibles sur le territoire, la politique deux roues.

On aura l'occasion de se revoir sur ce dossier.

Politique deux roues qui sera effective au travers de ce qu'on a appelé « la véloroute voie verte » ; on a commencé à enlever les rails. C'est un chantier MEL, la Ville participe bien évidemment à la réflexion. On prend un peu de retard malheureusement par rapport à la MEL : on avait prévu une action sur Roncq en 2021 sachant qu'auparavant il y a tous les ouvrages d'art le long de ce tracé de la « véloroute voie verte » qui, je le rappelle, fait 11 km (ce n'est pas rien) dont à peu près 4 km sur Roncq. On aura une année de retard ; c'est prévu pour 2022.

Le cadre de vie, c'est aussi l'éclairage public.

On a entamé une rénovation de l'éclairage public sur la Commune. En fait, dans le cadre du contrat de 12 ans, 70 % du matériel seront changés tant au niveau des mâts que des lanternes (que l'on appelle communément des gamelles). Déjà pour l'année qui vient de se terminer puisqu'on a choisi un éclairage par leds (éclairage un peu froid mais qui, au niveau de la sécurité, permet la nuit de bien distinguer les formes et ce qui se passe autour de soi). Par exemple, sur 2019, c'est une économie déjà de 9 % sur la consommation sachant que l'objectif à terme, jusqu'à la fin du contrat dans les années 2030, c'est d'arriver à - 45 %.

C'est là aussi une démarche importante.

Actuellement, beaucoup de réflexions ou d'articles portent sur l'extinction ou la baisse de lumière la nuit.

Je ne pense pas que ce soit la solution ; on préfère s'attacher au matériel et au type d'éclairage par leds dans la politique que nous menons actuellement.

Enfin, je veux souligner tout le travail de l'ombre qui est réalisé, et je le fais souvent avec Romain WAQUET, sur les projections que l'on peut donner à la Commune, des pistes quelquefois en impasse mais on a au moins le mérite de les avoir étudiées, pour toujours conserver un développement harmonieux et en relation avec ce que les gens souhaitent, ce n'est pas toujours facile. Soyez toutefois persuadés que nous tentons d'y apporter une réponse et une réflexion cohérente dans ce domaine.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur PETILLON.

Monsieur TELLIER, nous vous écoutons concernant l'action culturelle et le monde éducatif, actions finalement en lien. C'est pourquoi cette délégation est ouverte entre la culture et l'éducation.

#### **M. TELLIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en écoutant mon collègue aux finances, Franck GILME, je me disais que si, au fond, on n'avait qu'une crise économique à affronter, ce serait bien. Mais il me semble que nous avons une autre crise à affronter : une crise de civilisation c'est-à-dire qu'on se rend compte aujourd'hui que le monde dans lequel nous vivons est attaqué pour les valeurs qu'il porte.

Quand un enseignant est décapité, on a sans doute franchi une zone que l'on pensait infranchissable.

A cet égard, on doit évidemment lutter par la sécurité ; j'en profite pour saluer l'action de notre collègue, Gérald DARMANIN. Mais on doit aussi lutter avec les armes de l'éducation et avec les armes de la culture parce que c'est précisément cela que l'on nous reproche.

La première diapositive parlait de service public.

Eh bien, c'est aussi là que le mot de « service public » prend tout son sens. On se rend compte en effet, dans les moments de crise comme celui que nous vivons, que ce mot n'est pas simplement un affichage mais qu'il porte aussi haut les couleurs de l'engagement. A ce titre, les engagements que nous pouvons prendre dans le cadre d'un Débat d'Orientations Budgétaires montrent quelle est notre détermination.

Et notre détermination, c'est à la fois de poursuivre la tâche qui est la nôtre, à savoir apporter un service de qualité. C'est aussi, comme nous le faisons déjà, engager un certain nombre d'actions qui ne sont pas uniquement du ressort de la loi mais surtout du ressort de notre engagement politique (j'insiste sur ce mot au sens premier du terme).

C'est un engagement politique que nous prenons quand nous mobilisons un certain nombre de sommes que nous pourrions ne pas mobiliser mais nous estimons nécessaire de le faire.

A cet égard nous continuerons, Monsieur le Maire, chers collègues, à nous engager auprès des publics scolaires dans la promotion de la citoyenneté car, aujourd'hui, il y a un déficit de citoyenneté, non pas simplement au niveau des plus jeunes. Mais c'est là que se fait effectivement la formation.

Nous avons engagé un certain nombre d'actions que nous allons poursuivre.

Ce sont aussi, dans cette crise de civilisation, les engagements qui doivent être les nôtres sur la question environnementale.

A ce titre-là nous allons avec mon collègue, Xavier DUQUESNE, engager toute une série d'actions, en particulier une semaine qui se déroulera au printemps prochain, si tant est évidemment que les conditions sanitaires soient réunies, pour sensibiliser les plus jeunes à ce que sont véritablement la protection et la valorisation de l'environnement.

Sur le volet culturel, c'est tout à fait essentiel.

On voit bien à quel point, aujourd'hui, nous manquons de relations sociales mais nous manquons aussi de liens culturels. On sait, là aussi, le lourd tribut payé par les acteurs culturels ; on sait à quel point nous sommes en attente de la réouverture du cinéma, qui a été à nouveau différée.

Et La Source prend tout son sens : c'est un espace de convivialité mais aussi un lieu d'échanges par des expositions, un lieu de débats par l'organisation de manifestations que nous avons commencé à initier et que nous allons continuer à porter.

Pour mailler les deux aspects, c'est aussi la volonté de s'engager dans une réflexion qui devrait, à terme, nous permettre (du moins c'est mon souhait) de décrocher, en collaboration avec l'Education Nationale, l'obtention (désolé pour l'acronyme) d'un PEAC ou Parcours d'Education Artistique et Culturel, qui devrait nous permettre d'intensifier encore notre engagement sur la découverte artistique auprès des jeunes publics. A ce titre-là, en tant qu'Adjoint à la culture, je ne peux que me féliciter de l'engagement dès le mois de février d'un projet, qui a pour nom « Micro-folies », dévoilé au moment de la venue du Ministre de la Culture, Franck RIESTER, et qui permettrait de sensibiliser les enfants mais pourquoi au

fond s'arrêter aux enfants, on pourrait aussi, pourquoi pas, sensibiliser également les personnes âgées à toutes formes d'art par le virtuel.

Au-delà malheureusement des contraintes sanitaires, on a une série d'engagements, de perspectives. C'est aussi dans cette salle, je l'espère, le retour des concerts .... Nous l'espérons tous, évidemment. On redécouvrira, je l'espère, la culture.

Un dernier mot pour vous dire que nous souhaitons, avec Monsieur le Maire, engager une réflexion sur la place du cinéma dans ce lieu « La Source » parce que c'est un très bel outil et que notre politique culturelle porte aussi sur la valorisation des équipements et structures existants.

C'est le cas pour le cinéma, je viens de le dire.

C'est le cas pour les archives ; il y a là aussi une valorisation à porter et nous la porterons parce que la mémoire, c'est aussi ce qui soude une population.

Enfin je terminerai par là, parce que c'est peut-être aussi une question d'actualité : c'est aussi, non pas redécouvrir, mais en tout cas donner un nouvel élan à l'Ecole Municipale de Musique.

Je sais que certaines blessures sont profondes et je sais aussi, pour avoir assisté, avec Mme ROBERT à l'assemblée de rentrée des enseignants, qu'il y a une réelle volonté de redémarrer sur de nouvelles bases.

En tout cas c'est un vœu que je formule : que notre Ecole Municipale de Musique puisse également se redéployer dans l'espace municipal, notamment ici à La Source.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, les orientations qui sont les nôtres. Je pense qu'il y a une véritable détermination politique à les porter. Il reste évidemment à contrôler cette épidémie mais je pense que ce sera pour nous tous une forme de délivrance symbolique que de pouvoir à nouveau chanter mais peut-être tout simplement s'émouvoir.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur TELLIER.

Tout à l'heure j'évoquais le monde économique et je rappelais la fermeture des restaurants. Sous votre regard, j'ai aussi une pensée pour le monde de la culture qui est fortement touché actuellement.

Vous parliez du cinéma. Il est vrai que notre volonté, c'est de faire entrer pleinement ce cinéma, qui est arrivé à La Source, dans notre Politique de la ville et faire en sorte que la culture puisse rayonner à nouveau tant dans cet équipement qu'alentour. C'est aussi faire en sorte que cette Ecole Municipale de Musique retrouve sa place dans un nouvel équipement

qui sera revu en 2021 mais aussi dans les liens amorcés dans le cadre des stages et tout ce qui a été mis en place.

Je sais que Mme ROBERT et vous-même serez en adéquation pour que la culture ait toute sa place musicale et cinématographique dans la Ville.

Merci à vous.

Je voudrais quand même rappeler quelques points peut-être oubliés mais je connais l'expérience de M. PETILLON, ce sont les jardins familiaux qui sont une politique forte que nous avons voulu ancrer. J'ai transmis ce projet au sein du groupe de M. PETILLON et notre volonté, c'est vraiment de les intégrer dans un secteur qui sera dévoilé au cours de l'année 2021 et de permettre à une association de pouvoir y travailler, de permettre à tous de pouvoir cultiver cette terre et de disposer d'un petit endroit de plantation pour y récolter leurs légumes, leurs fleurs.

Monsieur PETILLON, vous souhaitez peut-être ajouter quelque chose ?

**M. PETILLON –**

J'ai pour habitude, Monsieur le Maire, et c'est un tort (je m'en aperçois parce que parfois des idées m'échappent) de ne pas préparer d'écrit pour mes interventions et voilà une petite idée qui est passée à côté. J'allais de toute façon reprendre la parole pour parler des jardins familiaux.

Un petit point auquel je voudrais sensibiliser mes collègues. Vous l'avez peut-être dit rapidement dans l'éphéméride : la démarche qu'a eue notre Député, Vincent LEDOUX, sur l'importance de la laïcité dans notre pays. Je lui ai spontanément envoyé un petit message disant : *Ecoute, je suis extrêmement fier que tu l'aies porté sur les fonts baptismaux* (ce n'est peut-être pas le mot adapté), *que tu l'aies porté au Parlement en espérant que ce mot vive au sein des Villes en France et notamment sur Roncq* car je pense qu'il constitue le liant et le ciment essentiel pour notre société ; merci.

**M. LE MAIRE –**

Comme vous l'avez dit, Monsieur PETILLON : le vivre ensemble, c'est ce qui nous anime.

Le fait de reprendre les éléments que M. le Député a mis en évidence et j'espère qu'il sera entendu pour cette Journée de la Laïcité, permettra vraiment de mettre en avant ce vivre ensemble.

Pour terminer sur les différents points, j'excuse Mme THOREZ qui a un empêchement aujourd'hui ; elle devait présenter sa volonté politique sur la Petite Enfance et la Jeunesse en

mettant en avant tout d'abord la volonté de travailler avec une offre diversifiée dans la Ville et de porter un projet qui nous tient à cœur (élément essentiel de notre projet municipal) : le Conseil Municipal des Jeunes.

Je sais qu'on y travaille avec Emilie LIVET-LEDOUX, ici présente, et un petit groupe qui nous présenteront, dans les prochaines semaines, ce Conseil Municipal des Jeunes ; notre volonté, c'est vraiment de le mettre en place pour aller de l'avant sur la jeunesse bien sûr mais sans oublier la petite enfance pour laquelle nous avons commencé une analyse avec tous les organismes : Kaléide et autres partenaires.

On sait qu'on va sortir de cette OSP d'ici 2022, il faut donc travailler ensemble pour avoir un regard global : les assistantes maternelles, le RAM et les services pour développer et diversifier cette offre au sein de la Ville en travaillant avec les organismes privés et l'ensemble des prestataires.

Donc un service de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse qui va évoluer et qui, finalement, va prendre appui sur ce regard qu'aura le Conseil Municipal des Jeunes qui sera mis en place durant l'année 2021.

Voilà pour les points essentiels mis en avant sans oublier un engagement fort de la campagne : continuer à renforcer les valeurs de la tranquillité publique.

Vous avez pu voir apparaître depuis quelques années la vidéosurveillance, la Police Municipale.

Je rappelais tout l'intérêt de la Police Municipale et les chiffres, que nous communique le Commissaire tous les ans, sont très positifs pour la Ville de Roncq ; il les saluait encore l'année dernière, lors de ses vœux. Je sais que ces chiffres sont équivalents voire moins importants encore, ce qui veut dire que le résultat de cette entente entre la Police Nationale et notre Police Municipale porte ses fruits avec l'appui de la vidéosurveillance et toutes les actions menées au niveau de la tranquillité publique.

Pour l'année 2021, nous renforcerons la vidéosurveillance, pour laquelle on a pris un peu retard et que l'on va compléter, mais aussi avec l'accompagnement d'un agent supplémentaire dont la présence permettra de développer les créneaux horaires et voir nos agents de la Police Municipale intervenir et agir dans notre Commune.

La tranquillité publique est aussi un axe fort de ce Débat d'Orientations Budgétaires qui sera soutenu par l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur GILME, je vous laisse à nouveau la parole pour continuer la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires.

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

**3) Nous allons donc aborder la 3<sup>ème</sup> partie avec une **rétrospective succincte des exercices précédents.****

Comme je l'ai expliqué dans la 1<sup>ère</sup> partie : les incertitudes économiques sont ressenties au sein des Collectivités Territoriales. En effet, si les mesures issues du Projet de Loi de Finances 2021 reprises en amont, confirment une stabilité des concours financiers de l'Etat et un gel des recettes en provenance de l'EPCI c'est-à-dire la MEL, il n'en demeure pas moins que toutes prévisions réalistes au-delà de 2021 s'avèrent très aléatoires.

Cela nous incite donc à nous adosser sur nos fondamentaux qui sont le socle de notre stratégie financière depuis plusieurs années et que nous réaffirmons. Les conclusions exprimées par la Chambre Régionale des Comptes, dans son dernier rapport portant sur les exercices 2015 à 2019, nous confortent dans ce sens.

Concernant les comptes 2015 à 2019, je n'y reviens pas dans le détail ; nous les avons abordés dans la clôture 2019 au mois de septembre. On a pu les aborder dans le Conseil Municipal suivant lorsqu'on a eu le rapport de la CRC et aussi dans l'affectation du résultat.

Je voudrais simplement pointer une réalité : la situation financière de Roncq est saine et équilibrée malgré une chute d'un quart des dotations. Pour rappel, de 2015 à 2020, la Ville aura perdu une recette cumulée de plus de 4,7 M€ au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement.

La situation reste saine et équilibrée aussi avec un maintien des taux d'imposition. Nous avons réussi à maintenir notre niveau d'épargne, d'autofinancement par la maîtrise des charges, à offrir des services et des prestations de qualité tout en étant vigilants sur le coût associé, ce qui permet d'être précis dans la prise de décision.

J'ai employé un mot important : l'autofinancement.

Il faut se rappeler que tout budget et toute réalisation, c'est la différence entre les charges de gestion et les produits de gestion qui va dégager un autofinancement. Je n'entre pas dans l'aspect technique, mais c'est ce qui va nous permettre par la suite de financer une partie de nos investissements.

Si vous vous en souvenez, les autofinancements bruts étaient de l'ordre de 2,5 à 3 M€ sur les exercices précédents.

Nous n'avons pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer nos investissements. Pour rappel, ils étaient à hauteur de 20 M€.

Nous nous sommes désendettés, ce qui nous offre une capacité d'investissement ambitieuse pour ce mandat. Nous avons créé, au fil des trois derniers mandats, de vraies fondations durables pour faire face aux incertitudes de demain... malheureusement, c'est ce que nous sommes en train de vivre.

Voilà pour cette 3<sup>ème</sup> partie qui était une revue succincte des comptes de 2015 à 2019.

#### 4) Abordons maintenant les **orientations budgétaires**.

Tout d'abord, au niveau du **Fonctionnement** et plus précisément au niveau des recettes et des dépenses :

⇒ On va noter, au niveau des Recettes, une stabilité de la fiscalité locale avec le maintien des taux inchangés depuis 2002 soit depuis 18 ans.

Les impacts de la réforme avec la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales seront perceptibles à l'horizon 2023. En effet, si je fais un petit rappel du point voté dans la 1<sup>ère</sup> partie : suppression de la TH.

Conformément à l'engagement pris :

- une compensation à l'euro près auprès des Collectivités Territoriales,
- un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur, appelé COCO (cela ne s'invente pas) sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert. C'est-à-dire que la TH disparaît et des coefficients correcteurs sont mis en place pour éviter des variations au niveau de nos comptes.

Ainsi ce coefficient sera calculé début 2021 à partir des éléments de référence votés au niveau de la Loi de Finances 2020.

Au niveau des *Recettes*, les autres impôts et taxes dont les dotations provenant de l'EPCI demeurent également stables.

Par exemple pour les attributions de compensation, les prévisions sont de l'ordre de 3,326 M€ ; les dotations de solidarité communautaires sont à plus ou moins 300.000 €, c'est stable aussi.

Les autres recettes sont estimées à peu près 1 M€. Cela va rester stable.

On parle des recettes de la taxe d'électricité, de la publicité et, surtout, des droits de mutation. Nous pensons qu'il y aura eu moins de cessions sur l'exercice 2020 puisqu'on les perçoit toujours avec un an de décalage.

Comme j'ai pu vous le dire dans la 1<sup>ère</sup> partie, la Dotation Globale de Fonctionnement reste stable pour 2021. Pour la suite, on suivra la péréquation et on verra ce qu'elle va devenir puisqu'elle est rattachée en partie sur la TH.

Enfin, les produits des services, qui sont aussi une recette de notre fonctionnement, sont susceptibles de se contracter en raison des conséquences économiques, des nouveaux modes de garde choisis par les familles mais également de l'augmentation du télétravail. On a donc prévu une certaine contraction.

On se projette sur un BP 2021 ; c'est une première image (Il sera discuté bien entendu) sur une orientation aux alentours d'un petit 16 M€ soit l'équivalent du BP inscrit au niveau de 2020.

De manière globale, les recettes de fonctionnement sont stables par rapport au BP 2020.

⇒ Abordons maintenant, au niveau du fonctionnement, les charges :

Je le dis de suite, au niveau des charges 2021 on s'oriente vers un équivalent par rapport à 2020 soit 14.163.700 € si on veut être précis mais, bien entendu, ce sera discuté en Budget Primitif ; il s'agit là d'une orientation pour un budget à 14,183 M€ qui avait été décidé en 2020.

- Les charges à caractère général demeurent dans le même volume qu'en 2020 et représentent 35 % des dépenses réelles de fonctionnement. Je ne vais pas toutes les énumérer mais, par exemple :

- Les dépenses liées au scolaire à plus ou moins 1 M€ dont 800.000 € pour les activités périscolaires.

- Les dépenses liées à la restauration à plus ou moins 600.000 € dont la mutualisation intercommunale à hauteur de 510.000 € ; nous allons en discuter dans d'autres délibérations.

- L'entretien de nos bâtiments municipaux et de l'éclairage public à plus ou moins 530.000 €.

- La gestion de nos espaces publics à plus ou moins 470.000 €.

- Les dépenses en matière de fluides (eau, gaz, électricité) à plus ou moins 690.000 €.

Il y a d'autres dépenses, bien sûr, mais ce sont les dépenses à caractère général qui vont rester relativement stables sur 2021. Bien entendu, ce sont des dépenses estimatives et susceptibles d'évoluer quand on vous présentera le Budget Primitif, en début d'année prochaine.

- Pour la partie relative aux charges de personnel, je passe la parole à Monsieur le Maire.

### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Concernant les charges de personnel, vous voyez à l'écran que le chapitre 012 représente une partie importante du budget de la Ville.

Les effectifs évoluent de manière régulière et sont passés de 137 agents titulaires en 2017, à 142 en 2018 et 148 en 2019. Comme précisé dans les dernières interventions, pour l'ouverture de l'équipement municipal La Source on souhaitait un accompagnement en personnel.

Les agents non permanents sont passés de 68 agents en 2018 à 59 agents en 2019.

Pour les effectifs 2021.

- 9 agents peuvent faire valoir leurs droits à la retraite avec une période de transition pour 4 agents, ce tuilage aura un impact sur les charges de personnel.
- Plusieurs recrutements seront effectués :
  - 1 poste d'archiviste,
  - 1 poste de gardien de Police Municipale,
  - Le remplacement d'un congé de maternité,
  - 1 agent contractuel en renfort du service de maintenance des systèmes d'information.
  - 2 équivalents temps plein pour le remplacement de personnels absents dans les écoles ; conséquence de la crise sanitaire.

Les agents titulaires seront au nombre de 146 en 2021 outre 6 apprentis et 58 agents contractuels.

La **masse salariale** en 2021 devrait se situer aux alentours de 7,7 M€ soit + 4,8 % par rapport au BP 2020 et à l'intégration de l'impact financier en matière de GVT – Glissement Vieillesse Technicité.

Deux points majeurs en 2021 :

**1) La durée du temps de travail** en application de la loi sur les 1.607 h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Chaque agent a le libre choix de la durée du temps de travail. Nous avons voté, dans ce Conseil Municipal, cette application qui a également été examinée en Comité Technique.

**2) Une réflexion** est menée depuis quelques mois sur la **mise en œuvre du télétravail** avec la nécessité de se réinterroger sur nos process internes afin de poursuivre la mission d'amélioration du service public. Fin 2020 la mise en place du télétravail s'instaure dans une démarche collective et de coconstruction qui se poursuivra en 2021.

Je salue l'ensemble des services et les syndicats qui contribuent à mener cette réflexion. Il est vrai que la crise sanitaire nous a obligés à entamer et poursuivre cette réflexion et, courant 2021, nous vous présenterons l'élaboration de ce travail coconstruit pour proposer aux agents ce télétravail en adéquation avec leur activité.

Voilà les points essentiels concernant le personnel et je vous redonne la parole, Monsieur GILME ;

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons terminer le chapitre relatif aux dépenses de fonctionnement

- Le montant des subventions baisse de 33 % par la mise en œuvre de nouvelles règles de financement dans le domaine de la Petite Enfance, la Ville ne bénéficiant plus de cofinancement en direct, ce qui l'oblige à revoir la participation financière par rapport à la SCIC Kaléide : si je résume, nous percevons une partie de la subvention CAF et c'est désormais Kaléide qui la touchera. Nous avons donc revu le montant de la subvention à 312.000 € qui fera l'objet d'une délibération qui suivra le DOB.

Les subventions allouées aux associations se maintiennent dans un volume de plus ou moins 220.000 €.

Et la subvention municipale à destination du CCAS est de plus ou moins 200.000 €. Il s'agit bien sûr d'une enveloppe estimative qui sera ajustée en fonction des résultats constatés à la clôture de l'exercice mais également en fonction des actions qui seront mises en œuvre courant 2021.

- Les autres charges ainsi que la participation obligatoire aux écoles privées restent stables.
- Enfin, les charges financières continuent leur érosion. Cela va de pair avec la réduction des emprunts et par conséquent des intérêts induits.

On notera que la Ville tient ses engagements en matière de maîtrise de dépenses de fonctionnement, point qui avait fait l'objet d'une remarque de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'exercice 2019.

Quand on regarde les comptes de synthèse, on arrive à une capacité d'autofinancement brute en 2021 qui sera de 1.762.300 € ; c'est une estimation.

Grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à la stabilité des concours financiers de l'Etat à destination des Collectivités Locales, l'exercice 2021 ne présente pas de bouleversements dans ses prévisions budgétaires.

En synthèse : maîtrise de nos charges indispensables à l'anticipation des besoins à venir liés aux nouveaux équipements et aussi aux nouveaux besoins liés à l'utilisation des services par les citoyens.

Très attentifs à partir de 2023 (c'est un peu le fil rouge sur lequel je suis déjà intervenu) pour mesurer les effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les budgets communaux avec le risque d'une déstabilisation de la péréquation financière entre les Collectivités... Il faut qu'on l'ait en tête.

La DGF reste stable en 2021 et après ?... On ne le sait pas.

En 2026 est aussi prévue la réforme des taxes foncières. Sachant qu'il y a les élections présidentielles en 2022, le Gouvernement qui sera à la tête de l'Etat mettra-t-il en application cette nouvelle réforme ? C'est un sujet souvent repoussé.

Donc beaucoup d'incertitudes.

Je pourrais dire que la vigilance est de mise.

⇒ Avant d'aborder la dernière partie qui portera sur les investissements, nous allons faire un zoom sur la **structure de la dette de la Ville**.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû est de 1.868.412 € soit une dette par habitant de 138 € contre 852 €/habitant pour la moyenne nationale de la strate, par rapport aux chiffres 2019.

La Ville détient 6 emprunts : 4 à taux fixe dont le capital restant dû est de moins de 1,4 M€ et 2 à taux variable (Euribor 3 mois) pour un capital restant dû de 450.000 €.

Les emprunts relèvent de la classification 1 A soit zéro risque.

L'important est de savoir qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'annuité qui devra être payée pour rembourser les emprunts en cours actuellement sera de 165.514 €. Aujourd'hui nous avons une capacité à rembourser entre 450 à 500.000 € ; c'est ce que nous faisons.

Cela veut dire qu'à partir de 2024 et même avant, nous aurons une possibilité d'emprunter.

La structure de la dette relative aux emprunts garantis pour un capital restant dû de 641.000 €, concerne l'AFTE pour l'école Saint-François, la société HLM Notre Logis et la société HLM Logicil.

5) Cette dernière partie concerne le **programme d'investissement** qui s'inscrit dans la continuité du programme présenté lors de la campagne électorale. Il s'agit d'un programme ambitieux qui sera de l'ordre de plus ou moins 28 M€.

Vous voyez à l'écran les différents points qui vont le composer. Je ne vais pas lire toute la liste mais simplement faire ressortir les plus gros points :

- la piscine pour à peu près .....	10 M€
- le terrain synthétique au Blanc-Four.....	1 M€
- les travaux de la salle Boério.....	1,024 M€
- le projet du nouveau site tennis/tennis de table.....	4 M€
- le projet du nouveau complexe sportif au Blanc-Four.....	4,5 M€
- le centre musical .....	1,7 M€

Je vous laisse lire la suite des investissements prévus.

On peut retenir que, pour l'année 2021, on sera sur une enveloppe de 3,7 M€ d'investissements qu'il va, bien sûr, falloir financer.

- L'un des premiers éléments qui va nous permettre de financer ces investissements, c'est l'**autofinancement** que l'on dégage chaque année, d'où l'importance de la maîtrise de nos charges de fonctionnement. C'est une notion prépondérante de notre équilibre ; il faudra être vigilant car les positions actuelles du Gouvernement ne sont valables qu'à court terme, notamment concernant le maintien des dotations. Il faudra faire très attention.

- Le financement vient aussi des Fonds de Compensation de TVA en provenance de l'Etat qui devraient rester inchangés sur 2021 comme j'ai pu l'expliquer.
- Nous avons aussi des subventions d'équipement pour lesquelles nous avons des dossiers et allons faire des demandes. Par rapport à ce chapitre, nous nous sommes donné les moyens, par le recrutement, de renforcer nos compétences dans le domaine. Il faut aussi savoir que l'Etat, à travers le Plan de relance, va accompagner les projets d'investissement afin de relancer la croissance qui est un élément prépondérant pour l'Etat pour pouvoir rembourser la dette.

Quand on parle de 100 milliards de relance, c'est une dette et pour rembourser la dette de l'Etat (puisque c'est une bonne dette, il faut partir de ce principe) il faut qu'il y ait de la croissance.

Donc à nous d'être percutants sur ce chapitre pour convaincre les financeurs (Etat, Département, Région, MEL) de nous accompagner dans nos futurs projets.

- Les cessions immobilières restent à définir en fonction des projets.
- Enfin la mobilisation de l'emprunt.

Aujourd'hui nous affichons un équilibre financier qui nous permettra de financer une partie de nos investissements par l'emprunt ; l'important est d'emprunter pour un besoin identifié et non pas par obligation ou confort. Il faut toujours l'avoir en tête.

Gardons la maîtrise des moyens de nos ambitions !

J'en ai terminé.

Ma conclusion finale par rapport à cette présentation.

Nous entrons dans une période pour partie inconnue avec la maîtrise de ce qui est connu, ce qui devrait nous permettre d'anticiper l'inconnu.

A travers cette présentation, je tiens à remercier le Directeur Général des Services, François VERHEECKEN, et ses équipes ainsi que le service financier, à travers Catherine SERAFINI, les ressources humaines sous la direction de Valérie SCHROEYERS, la direction des services techniques avec Christophe DUMONT.

Merci à Axelle et Marjorie pour la présentation qui nous a accompagnés dans ces explications.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Je m'associe à vous ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal pour remercier tous les services qui ont contribué, sous la direction du Directeur Général des Services, à nous donner ces orientations qui sont finalement en adéquation avec notre engagement municipal ; on retrouve dans les investissements tout le programme que nous avons mis en valeur.

C'est vrai ; peut-être a-t-on de l'incertitude sur le futur mais les Collectivités doivent contribuer à l'investissement pour relancer notre dynamique et notre économie.

On sait qu'avec ce projet, ce débat et l'orientation que nous avons devant nous, on sera en place pour prétendre peut-être à des subventions mais, là aussi, il faudra être en adéquation aux demandes de subventions que ce soit de l'Etat, de la Région, de la MEL ou même de l'Europe, et permettre, par ces subventions, d'accroître notre aide au monde économique.

Aujourd'hui, je suis plutôt optimiste par rapport à l'avenir mais il faudra être vigilant ; vous le rappelez, Monsieur GILME.

Restons vigilants, analysons et faisons en sorte que nos investissements et notre fonctionnement permettent de garder cet équilibre qui a été salué par la CRC et une certaine maîtrise de nos finances publiques tout en préservant de l'emprunt ou d'autres initiatives qui engendreraient peut-être des difficultés sur l'avenir.

Place au débat qui est donc ouvert. Je vous laisse la parole.

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez fait, je tiens à remercier, au nom de tous, l'ensemble des services pour tous les documents reçus qui étaient assez complets.

Dans le cadre de ce débat, je ne vais pas revenir sur l'utilisation modérée et fléchée de la dette. Vous avez parlé d'une dette potentielle en 2024 ; on en reparlera lors du Débat d'Orientations Budgétaires de 2024. Actuellement ce n'est pas prévu.

Ce que je n'aime pas dans vos propos, c'est faire croire que, quand nous proposons de faire de l'emprunt, c'est uniquement parce qu'il faut faire de l'emprunt. Evidemment les projets que nous proposons étaient forcément basés sur un investissement mais pas sur la totalité des projets, ce qui permettait justement de financer du long terme avec un financement à long terme.

Vous avez également évoqué l'évolution des effectifs.

On peut remarquer que ce sera une chance de voir ce vieillissement de la population de l'effectif communal, ce qui permettra justement de faire des mutations de services. On voit, notamment avec la Covid, que tout cela change très vite et c'est important d'avoir une réflexion à ce niveau-là

Pour réveiller la citoyenneté, nous sommes d'accord sur la création d'un Conseil Municipal des Jeunes puisque nous l'avons proposé dans notre programme.

Nous sommes également pour une politique volontariste dans le domaine de l'éducation, de la musique et du sport s'il y a partenariat avec l'ensemble des partenaires : enseignants, parents, utilisateurs.

Il sera important de développer l'enseignement des langues, notamment du néerlandais et de l'anglais avec l'aide de l'Education Nationale et des organismes de formation. Vous parliez tout à l'heure d'une relation avec l'Education Nationale sur la musique et le sport mais je pense qu'on peut aussi la développer à ce niveau-là, spécialement pour le néerlandais puisque nous sommes à quelques kilomètres de Menin. Peggy n'est pas là ce soir mais elle travaille en Belgique et le néerlandais est important pour pouvoir trouver un emploi.

Vous parliez d'un accompagnement social renforcé en direction des populations les plus fragiles et d'une attention particulière à la Petite Enfance.

Ce n'est pas dans ce DOB mais dans celui du CCAS mais vous l'avez abordé tout à l'heure. Ayant milité pour un développement du personnel du CCAS, je suis heureux d'apprendre le renforcement de son effectif. J'espère que la subvention de la Ville auprès du CCAS sera à cette mesure.

Un petit bémol quand même.

On peut remarquer que les quotients familiaux auprès des populations n'ont jamais évolué. Certes le montant de chaque tranche change mais le quotient ne change pas et, petit à petit avec l'inflation, avec la progression légère de certains salaires, les familles passent de tranche en tranche, et pas forcément dans le bon sens.

De plus vous souhaitez alléger fortement l'accueil des nourrissons en supprimant le service public de la crèche ; vous aviez parlé de développer ce secteur mais en excluant le service public, ce qui oblige des parents qui auront la chance d'avoir ce mode de garde, de devoir avancer l'ensemble des prestations et attendre le remboursement de la CAF.

Pour une certaine partie de la population et pas forcément les plus démunis, c'est une situation compliquée.

En termes de qualité de vie et d'investissement, l'importance est grande de rénover ou de reconstruire certaines salles de sport et la piscine. Vous avez parlé de la piscine mais nous préconisons évidemment la construction sur les sites actuels d'abord pour que les bâtiments soient répartis sur l'ensemble de la Commune et éviter une trop grande concentration des services sur un seul site, rendant les déplacements et le stationnement difficiles.

Construire une nouvelle piscine dite ludique (d'après ce que j'ai vu lors de la présentation de votre programme) pour nous serait une erreur financière au vu des expériences des autres Communes. La construire a priori sur le parc du Bois-Leurent viendrait empiéter un peu plus sur l'écrin de la nature.

Enfin, nous souhaitons que l'on discute encore plus fortement avec la MEL pour le réaménagement de zones devenues critiques. On a déjà discuté de certaines, notamment le carrefour des rues du Dronckaert, Henri-Barbusse et boulevard d'Halluin. Mais je pense d'autant plus à celle de la rue de Lille au niveau d'Actival avec l'ensemble des constructions qui, je le pense, seront un point critique de circulation. Et cette réflexion importante doit être menée avec la MEL.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

#### **M. LE MAIRE –**

Je vais intervenir puis je passerai la parole aux personnes qui souhaitent répondre.

Je reprends vos propos concernant l'Ecole Municipale de Musique. On ne vous a pas attendus pour mener ce partenariat avec l'ensemble des professeurs. Depuis le début de la réforme, nous avons toujours mis autour de la table les professeurs et vous étiez présent aux conseils d'école de l'Ecole Municipale de Musique, pour avoir cette réflexion que l'on poursuit d'ailleurs pour étendre ce partenariat, comme le disait M. TELLIER, à l'ensemble des professeurs et ouvrir l'Ecole Municipale de Musique encore plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je sais que Mme ROBERT, avec le conseil d'école, a une grande mission tant par rapport aux parents qui viennent avec leurs enfants qu'avec l'intergénération et l'entente avec le monde associatif.

Nous avons entamé ce partenariat depuis quelques années en parallèle à la réforme qui a été mise en place pour ouvrir encore plus l'Ecole Municipale de Musique.

Je ne vous rejoins donc pas sur ce sujet.

Il en est de même pour le CCAS.

J'ai l'impression que vous n'étiez pas là au précédent mandat. Je peux vous dire que depuis 2017 on a fait évoluer le CCAS. Quelques recrutements ont été effectués et se poursuivent pour être en adéquation avec ce que l'on veut faire pour le CCAS et l'accompagnement social.

Madame NYS, vous en êtes témoin. Depuis 2017 il ne s'est pas passé une année sans échanger ensemble pour renforcer le CCAS.

Le service public et la crèche : oui mais il faut mener ce débat, il faut avoir une discussion avec Kaléide pour voir comment, demain, on va entreprendre cette démarche collective avec l'ensemble des prestataires et non pas un seul.

Cela passe aussi par les assistantes maternelles. Il y a, là aussi, nécessité de recenser et de développer ce réseau mais aussi de travailler avec l'ensemble des prestataires pour offrir un service qui soit en adéquation avec la Petite Enfance sur Roncq.

Vous parliez de cohésion et de circulation.

Je pense que vous avez entendu M. PETILLON tout à l'heure. C'est vrai, Actival c'est imposant mais je tiens aussi à rappeler aux Roncquois qu'avant c'était une friche. Regardez donc sur Google map, je préfère avoir du logement qu'une friche. Quand on a fait les quartiers du Lierre ou des Chats-Huants, on a pris des hectares pour faire des logements qui, aujourd'hui, remplacent une friche.

On travaille avec la MEL et avec les élus pour réaliser un plan de circulation avec une vigilance particulière ; cela revient à la cohésion de nos équipements sportifs.

Je ne partage pas votre avis.

Je pense qu'il faut avoir une cohérence et on a vu, lors du Forum des associations à La Source, que le fait de réunir plusieurs associations permet d'avoir cette cohésion.

Aujourd'hui vous militez en disant... *on va construire, on va dégrader le Bois-Leurent...* Non ! Nous avons dit que nous travaillerions sur une piscine qui sera située entre La Source et le Bois-Leurent ; on ne sait pas exactement où mais les services y travaillent et réfléchissent pour élaborer un projet qui soit en adéquation

M. PETILLON et M. WAQUET travaillent avec le service des sports pour trouver cette adéquation entre le sport, la nature et permettre aux équipements de rayonner.

Ce ne sera pas une verrue, mais une réalisation qui accompagnera des équipements comme La Source, le Bois-Leurent et d'autres secteurs.

Demain quand on vous présentera le projet, je suis sûr que vous le saluerez parce qu'il sera en adéquation avec notre volonté de réalisme, de cohésion et de collégialité entre les sports et les équipements.

C'est vrai que nous ne partageons pas le même point de vue ; je le regrette.

J'aurais bien aimé que vous ayez un regard plutôt positif.

Aujourd'hui encore, je n'arrive pas à comprendre comment vous faites pour répondre aux attentes par rapport au nombre de logements sociaux ; je ne sais plus à combien de demandes Mme CASTELEIN est confrontée.

Aujourd'hui, on essaie de réaliser un équilibre. Peut-être avez-vous entendu à la radio que l'on parlait de cet habitat, qu'il fallait que les Villes répondent aux besoins et puissent atteindre les 25 % de logements sociaux... On sait bien que c'est très difficile.

A Roncq, nous le faisons de façon concertée et de façon à obtenir un certain équilibre dans la Ville.

Cet équilibre, ce n'est pas du 100 % ou du 0 % mais essayer de faire quelque chose qui soit équilibré. En construisant sur des friches ou en analysant notre patrimoine et notre foncier, on se dit que l'on peut équilibrer et avoir un cadre de vie qui soit adapté.

Sur cette question, je ne vous rejoins pas non plus.

On peut dire que ce n'est pas beau mais c'est en chantier. Les mêmes remarques nous sont remontées du côté du boulevard d'Halluin.

Aujourd'hui c'est en chantier mais, demain, il y aura des habitants qui seront bien contents de vivre à Roncq ou d'avoir trouvé un appartement à Roncq. Ils salueront cette initiative qui n'aura pas dégradé leur environnement parce qu'on aura préservé la campagne aux alentours et on aura fait en sorte de les accueillir pour répondre à la demande nationale et de lien social.

Franchement je voudrais bien voir comment vous pouvez répondre à tous ces engagements que doivent assumer une Ville et ses élus auprès de la population mais aussi dans le cadre de leur devoir d'équité sociale et faire en sorte que le bien-vivre accompagne l'évolution de leur Ville.

Monsieur GILME.

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Une petite précision et un petit rappel concernant Kaléide : l'OSP prend fin en 2022.

On ne peut pas continuer sur le modèle existant actuellement. Nous menons une réflexion avec Kaléide ; c'est très important.

Vous m'avez laissé sans voix. J'ai pris mon crayon et j'ai commencé à noter les points sur lesquels vous n'étiez pas d'accord d'un point de vue financier. J'ai relevé l'emprunt mais je pense qu'au fond de vous, vous êtes forcément d'accord.

Quand vous voyez les options qui s'offrent à nous pour financer nos investissements ambitieux, vous ne pouvez qu'être d'accord puisque, aujourd'hui, nous avons plusieurs cartes devant nous. Nous n'avons pas utilisé des cartes à des périodes où nous n'en avons pas besoin.

M. BOSSUT, mon prédécesseur, y a veillé et, aujourd'hui, nous avons une situation financière qui nous permet d'avoir plusieurs choix.

Et sur le reste, vous ne m'avez rien dit. J'anticipe peut-être, je rêve en pensant que vous allez voter pour le Budget Primitif, début 2021, parce que vous ne m'avez pas fait de remarques. Pourquoi pas ?

Enfin je vais vous répondre concernant les tranches du quotient familial.

L'année dernière, nous les avons travaillées et modifiées. Au niveau de la restauration, si j'ai bon souvenir, la réduction était de 50 à 60.000 €.

Je reprends une phrase de M. le Maire : vous avez oublié l'ancien mandat, ce n'est pas possible mais ce qui augure peut-être un Budget Primitif voté... C'est bien aussi.

Par rapport aux tranches du quotient familial, je répète qu'on y a déjà travaillé pour essayer de les rendre réalistes.

Voilà ; j'en ai terminé, je n'ai pas d'autres éléments à ajouter.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Madame NYS, je vous en prie.

**Mme NYS –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais préciser qu'au niveau du CCAS, personne n'est jamais laissé au bord de la route contrairement à ce que l'on pourrait laisser penser. Les familles les plus modestes sont aidées financièrement et automatiquement ; elles n'ont même pas à en faire la demande. Et

pour les gens qui nous font la demande, dans la majorité des cas, nous pouvons apporter une aide.

Je ne vois donc pas ce que l'on pourrait changer. J'insiste ; vraiment personne n'est laissé au bord de la route.

Pour les anciens, nous sommes aussi très vigilants. Durant toute la pandémie, on leur téléphonait, on ne les a jamais laissés seuls.

Une attention est vraiment portée aux plus fragiles tout au long de l'année et tout au long du dernier mandat, c'était vrai aussi.

Ce sera sans doute accentué dans le prochain mandat, la pandémie a fait que nous avons dû être plus proches encore des gens. Cela a peut-être fait changer notre façon de travailler, ce qui augurera de nouvelles méthodes peut-être.

Soyez rassuré : personne n'est jamais laissé au bord de la route.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Madame NYS.

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Juste pour répondre aux remarques.

Pour le CCAS ou l'action sociale, je n'ai pas fait de critique ; j'ai simplement dit qu'on était d'accord sur l'accompagnement et heureux du développement de l'effectif du CCAS.

Durant le mandat précédent, j'étais au CCAS et j'ai milité pour avoir du personnel supplémentaire. Une personne a été embauchée, vous proposez un nouveau recrutement. J'en prends acte d'une manière positive.

Concernant Kaléide, je n'ai pas cité cet organisme ; je parlais d'un service public.

La base de ma réflexion portait sur la non-suppression du service public des crèches.

Actival, je n'ai pas non plus parlé de la construction des logements même si on pourrait très bien en débattre. Le point important concernait vraiment la circulation ; quand on construit, il faut en même temps penser à tout l'environnement et non pas construire pour construire.

On a déjà débattu des logements sociaux. Vous dites ne pas avoir de solution. Mais j'en ai proposées. On n'est pas d'accord sur la méthode ; j'ai déjà proposé de plutôt préempter des

logements existants pour les transformer en logements sociaux, quitte à en modifier certains pour avoir un peu plus de logements sociaux.

Mais cela a un coût, c'est un financement à faire mais il y a des solutions sans forcément construire. Comme je vous l'ai expliqué, quand on construit il n'y a qu'un pourcentage de logements sociaux, donc forcément on est dans une course à devoir construire plus pour pouvoir compenser. Or si on ne construit pas plus, il y a juste, entre guillemets, à rattraper le retard.

Concernant les tranches du quotient familial, je ne parlais pas du montant mais de la base. De mémoire, 400 € pour la 1<sup>ère</sup> tranche, et je la voyais passer (c'est un exemple) à 440 ou 450 €. C'est sur cette base que ma réflexion était faite.

Je vous remercie.

**M. GILME –**

On avait déjà travaillé les tranches.

Il est vrai que je n'en ai pas parlé mais pour la 1<sup>ère</sup> tranche, en prenant l'exemple de la restauration et faisant le lien avec Mme NYS, il y a participation du CCAS : le prix du repas est à 50 centimes.

Quand on a fait l'étude, un équilibre existe dans nos tranches qui est le reflet de la population ronquoise. On a bien regardé comment la population était répartie par rapport au niveau des tranches : le travail a été fait.

**M. LE MAIRE –**

Vous êtes quand même au courant qu'il y a une pression immobilière sur Roncq ; c'est une Ville attractive.

Préempter, je voudrais en voir l'effet sur le budget mais je pense qu'il serait important.

Soit vous dévalorisez l'habitat ronquois et ce n'est pas mon envie qui est de garder plutôt cet habitat d'une façon correcte.

Faire de telles choses, c'est être inconscient.

On pourrait le faire sur de petites cellules mais, aujourd'hui, notre foncier nous permet de pouvoir gérer l'ensemble et de faire quelque chose qui soit équilibré.

Sur ce point, je ne vous rejoins pas du tout.

Madame NYS.

**Mme NYS –**

J'ai deux petites réflexions.

- Sur le logement.

Mme CASTELEIN peut le confirmer : la demande de logements est très forte sur Roncq. Il y a deux anciens quartiers (Lierre et Chats-Huants) où les gens vieillissent et ont envie, de temps en temps, de bouger pour des questions de santé ou de rejoindre un appartement. Ce faisant, ils libèrent des maisons pouvant accueillir des couples avec des jeunes enfants.

- Sur le CCAS et les tarifs.

Vous savez que le CCAS est une instance à part, qui fonctionne avec un Conseil d'Administration au sein duquel siège un membre de votre groupe. Nous sommes ouverts aux suggestions et à la discussion. Pourquoi pas ?

Et nous attendons des suggestions et propositions de votre groupe qui seront à discuter avec tous les membres du CCAS.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Madame NYS.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je rappelle que s'agissant d'un débat il n'y a pas de vote.

Je veux remercier l'ensemble des services qui se sont mobilisés.

Merci pour vos réflexions.

Peut-être que vos vœux, Monsieur GILME, se réaliseront pour le budget. Je ne le sais pas.

Je vous laisse discuter avec votre groupe, Monsieur ZAJDA, mais je l'espère.

C'est la période des vœux et peut-être parviendra-t-on à faire l'unanimité sur ce budget qui permet de participer à l'élan économique et aussi d'évoluer de façon positive tout en maîtrisant nos dépenses publiques.

Merci à vous.

Merci à l'ensemble des services.

Merci pour votre contribution.

**(Pas de vote)**

**1.07 - CONVENTION INTERCOMMUNALE entre les Villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires - Avenant n 8**

*Les Villes de NEUVILLE-EN-FERRAIN, de RONCQ et de TOURCOING se sont engagées en janvier 2017 (délibération n°15/12/2016/66) dans une démarche de mutualisation en créant par*

convention une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Cette convention prévoit dans ses articles 1.6.1 à 1.6.5 la présentation annuelle d'un rapport d'activité qui établit le coût de revient de production constaté de l'année antérieure (1). Cette analyse financière permet d'établir le montant du versement de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2019 (2).

Le principe de mutualisation des moyens étant fondé sur le partage des risques entre les trois villes parties de l'Entente, les Villes de NEUVILLE-EN-FERRAIN et de RONCQ versent annuellement en 4 échéances une participation de fonctionnement (3) établie depuis les effectifs prévisionnels pour les repas à produire de l'année n+1 valorisée par le coût de production réel constaté de l'année n-1, majoré d'un coefficient de correction adopté en Conférence Intercommunale.

De même, chaque commune participe, au prorata des volumes de la production des repas qui la concerne, aux investissements nécessaires à la mutualisation par le biais du versement d'une subvention d'équipement (4).

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence Intercommunale réunie en deux séances : le mardi 6 octobre 2020 et le mardi 24 novembre 2020.

#### 1) Calcul du coût de revient réel des repas produits :

Le rapport d'activité (documents en annexe 1 - annexe 2 et annexe 3) présente le bilan de la mutualisation de la cuisine centrale de TOURCOING pour l'année 2019.

En synthèse, il apparaît un coût de production réel constaté par la cuisine centrale de 2,9380 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

	Repas scolaires et ACM
Montant total des charges	2 834 910 €
Nombre de repas produits	964 906
<b>COÛT UNITAIRE REPAS PRODUIT</b>	<b>2,9380 €</b>

#### 2) Versements de régularisation :

Le montant de la participation versée par RONCQ et NEUVILLE-EN-FERRAIN a été établi sur la base de données prévisionnelles. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écarts entre les participations versées par RONCQ et NEUVILLE-EN-FERRAIN et le coût complet réel supporté par TOURCOING).

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention, le versement de régularisation intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté ;
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun ;
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

Le rapport d'activités de la mutualisation des repas sur la période de janvier à décembre 2019 établit que la Ville de TOURCOING doit verser :

- 34 193,94 € à la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN
- 47 950,49 € à la Ville de RONCQ.

### 3) Participation de fonctionnement 2021 :

Chaque année, il est procédé au calcul des participations pour l'année N+1 (ici 2021), présenté par une délibération d'avenant à la convention à adopter dans les mêmes termes par chacune des villes, et entériné préalablement par les membres de la Conférence Intercommunale.

Le montant de la participation est établi conformément à l'article 1.6.3.b de la convention, à savoir :

Effectifs prévisionnels de l'année n+1 X (le coût de revient de production réel des repas de l'année n-1 corrigé d'un coefficient de correction\*).

\* Coefficient de correction = taux validé par la Conférence Intercommunale pour tenir compte de toute décision ayant un impact sur le coût de revient de production (introduction de produits bio, révision du plan alimentaire, inflation, évolution de la masse salariale, des méthodes de travail, ...).

La convention précise que le montant retenu sera arrondi à la dizaine de milliers inférieure aussi la participation des Villes de :

- RONCQ valorisée à 510 591,41 € est retenue à l'arrondi de 510 000 €,
- NEUVILLE-EN-FERRAIN valorisée à 463 279,80 € est retenue à l'arrondi de 460 000 €,

donnant lieu à 4 versements, payables au cours de la première quinzaine des mois de février, mai, août et novembre.

Le solde étant intégré dans le calcul du versement de régularisation de l'année suivante.

### 4) Le Plan Pluriannuel d'Investissements :

Le Plan Pluriannuel d'Investissements prévoit l'acquisition d'équipements nécessaires à l'amélioration de l'outil de production.

La convention prévoit dans son article 3.6 que les investissements validés soient réalisés en commun, chacune des villes participant financièrement au prorata des volumes de production à son bénéfice.

En 2019, des investissements (cuiseur refroidisseur et cuve mélange à froid), validés lors de la Conférence Intercommunale du 10 octobre 2018 pour un montant total HT de 73 000 € avec proratisation des participations, conformément à la convention :

- TOURCOING pour 49 442,90 €
- RONCQ pour 12 570,60 €
- NEUVILLE-EN-FERRAIN pour 10 986,50 €

n'ont pu être réalisés, en raison de l'incompatibilité des calendriers de commande publique et d'installation (impérativement l'été) et n'ont donné lieu à aucun flux financier, aussi il est procédé au report de ces dépenses au titre de l'exercice 2020.

INVESTISSEMENTS PREVISIONNES POUR 2019 ET REALISES EN 2020 SUBVENTION D'EQUIPEMENT					
	Montant HT	TOTAL HT	TOURCOING	RONCQ	NEUVILLE EN FERRAIN
PRORATA			67,73 %	17,22 %	15,05 %
CUISEUR REFROIDISSEUR	38 000,00 €	73 000,00 €	49 442,90 €	12 570,60 €	10 986,50 €
CUVE MELANGE A FROID	35 000,00 €				

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 8 (projet joint en annexe 4) à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires afin d'autoriser le versement de la :

- régularisation au titre de l'année 2019, de la Ville de TOURCOING à la Ville de RONCQ pour un montant de 47 950,49 € payable au plus tard, dans le cadre de la convention, au 31 octobre 2020. Dans le cadre de la crise sanitaire 2020, la Conférence Intercommunale prévue au printemps 2020 a été reportée en octobre 2020. Compte tenu de ces éléments, le rapport d'activités 2019 et le versement de régularisation ont pris du retard.
- participation financière de fonctionnement au titre de l'exercice 2021 à la Ville de TOURCOING d'un montant de 510 000 €
- subvention d'équipement au titre de l'exercice 2020 à la Ville de TOURCOING d'un montant de 12 570,60 €

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, nous vous écoutons à nouveau.

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne la convention intercommunale tripartite entre les Villes de Roncq, Neuville-en-Ferrain et Tourcoing qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 concernant la production de repas scolaires.

A travers cette délibération, plusieurs objectifs :

- Tout d'abord, consolider le coût du repas 2019 ;
- Constater la régularisation finale versus les acomptes que nous avons versés en 2019 ;

- Etablir la participation 2021 et donc déterminer les acomptes ;
- Enfin valider les investissements 2020.

Tout d'abord, consolider le coût du repas relatif à l'année civile 2019, coût présenté et discuté lors de la Conférence Intercommunale du 6 octobre 2020.

Pour rappel, le coût du repas intègre différentes charges telles que la masse salariale, les denrées, les fournitures, l'investissement et les charges financières directement ou indirectement liées à la cuisine centrale de Tourcoing.

- Une particularité.

Pour le coût du repas prévu pour l'exercice 2019, nous nous sommes basés sur un coût de repas 2017 puisque, lorsque nous déterminons le coût du repas pour l'année suivante, nous sommes sur une année en cours et nous ne connaissons pas le coût du repas. A l'époque nous devions donc prendre l'année 2017.

Mais début 2018, nous avons constaté que le coût des denrées s'était envolé. Nous avons donc appliqué un coefficient de correction élevé au coût de 2017. Ainsi le coût du repas prévu s'est établi à 3,2831 € soit une enveloppe annuelle de 520.000 € (cf. acomptes versés en 2019).

Au final, on constate aujourd'hui que le coût du repas réel de 2019 est de 2,9380 € ; au final le coût des denrées a chuté au cours de l'année 2019.

Pour rappel le coût de 2,9380 € est le coût à la sortie de la cuisine centrale.

Le coût réel du repas scolaire pour la Ville de Roncq est de 8,96 € si on ajoute les frais liés à la surveillance, au service à la table, aux transports...

Nous avons donc le coût du repas établi en 2019 à 2,9380 €.

Si je reviens sur ce que je viens de vous expliquer, nous avons versé 520.000 € au cours de l'exercice 2019.

Si je prends le coût du repas de 2,9380 € que je multiplie par le nombre de repas, le coût total est de 480.000 € par rapport aux 520.000 € versés : la Ville de Tourcoing nous doit 40.000 € mais il faut y rajouter d'autres frais déjà constatés dans notre compte tels que les frais de gestion, de coordination, les investissements, les charges financières, ce qui nous amène à un coût de 47.950,49 € que la Ville de Tourcoing va nous reverser.

- Passons maintenant au coût que nous allons prendre en compte pour 2021 et les acomptes.

Pour le coût de 2021 pour un effectif prévisionnel N-1, on va reprendre le coût 2019 (on ne connaît pas celui de 2020) sur lequel on applique un coefficient, ce qui nous amène à une enveloppe d'environ 510.000 €. L'an prochain, nous aurons donc 4 versements :

1 <sup>ère</sup> quinzaine de février 2021 .....	127.500 €
1 <sup>ère</sup> quinzaine de mai 2021 .....	127.500 €
1 <sup>ère</sup> quinzaine d'août 2021 .....	127.500 €
1 <sup>ère</sup> quinzaine de novembre 2021 .....	127.500 €
Soit un total de .....	<b>510.000 €</b>

- Enfin les investissements 2020.

Concernant les subventions d'équipement 2019, les investissements validés n'ont pas pu être réalisés en raison de l'incompatibilité des calendriers de commandes publiques et d'installations. Il sera procédé au report de ces dépenses sur l'exercice 2020 ; on parle d'une enveloppe de 73.000 € au total dont 12.570,60 € pour la Ville de Roncq en termes d'investissement.

En résumé, nous avons vu que la Ville de Tourcoing va nous reverser 47.950,49 € par rapport à 2019, que nous aurons des subventions d'investissement de 12.570,60 € sur l'exercice 2020 et une enveloppe de 510.000 € prévue par rapport à 2021.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE.**

**1.08 - CONVENTION INTERCOMMUNALE entre les Villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires - Retrait de l'entente de la Commune de Roncq**

*Les Villes de Tourcoing et de Roncq ont créé en septembre 2014 une entente intercommunale pour la production des repas pour les scolaires, les accueils de loisirs et les seniors dans le cadre des repas à domicile (délibération n° 08/07/2014/22 du Conseil Municipal du 8 juillet 2014).*

*Cette entente a été réorganisée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec l'arrivée de la Ville de Neuville-en-Ferrain. Dans ce cadre, les Communes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing se sont engagées en décembre 2016 par convention dans une « entente intercommunale » portant sur la*

*mutualisation de la production des repas scolaires (délibération n° 15/12/2016/66 du Conseil Municipal du 15 décembre 2016).*

*En 2020, après un diagnostic interne, il apparaît opportun pour la collectivité tant sur le volet financier que sur l'organisation et la maîtrise du service, d'envisager une autre organisation de ce service à la population. A ce titre, La Ville de Roncq fait donc le choix de sortir de l'entente intercommunale à compter du 31 décembre 2021.*

*Conformément à la convention intercommunale (article 2.3.1), la Commune souhaite une résiliation unilatérale de l'entente et a adressé un courrier en recommandé avec accusé de réception (daté du 4 novembre 2020) à Mesdames les Maires des Communes de Tourcoing et Neuville-en-Ferrain pour les informer de cette décision.*

*Ce point a été ajouté à l'ordre du jour de la Conférence intercommunale du 24 novembre 2020. A ce titre, la convention (article 2.3.3 de la convention intercommunale) prévoit en cas de rupture le versement de compensation basées sur :*

- la valeur résiduelle de l'amortissement du matériel investi en commun ;*
- le temps de reclassement du personnel qui apparaîtrait en sureffectif au sein de la cuisine centrale de Tourcoing du fait d'une diminution des volumes de production ;*
- toutes autres charges qui seraient supportées par les parties, telles que la mise à disposition du mobilier de la Ville de Roncq pour la salle de restauration des personnels de la cuisine centrale de Tourcoing.*

*La conférence intercommunale du 24 novembre 2020 a acté la décision de la Ville de Roncq. Il a été convenu que ce sujet serait de nouveau traité à la Conférence intercommunale prévue le 20 avril 2021. Entre janvier et avril 2021, les techniciens des trois Communes devront se réunir afin de finaliser le montant de la compensation.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.*

## **M. LE MAIRE –**

Cette délibération a pour objet de sortir de l'entente. Vous avez pu lire dans la convention qu'il y a possibilité, pour les Villes partenaires, de sortir de l'entente selon un processus et d'abord en envoyant l'information par lettre recommandée aux Maires.

J'ai pris un peu d'avance en associant les deux Maires des Villes voisines pour leur signaler notre volonté de sortir de l'entente.

Je rappelle que cette entente a été mise en place en 2014 avec la volonté de ne pas investir dans une cuisine centrale. La Ville de Tourcoing avait répondu favorablement à notre demande d'intégrer sa cuisine centrale.

Je tiens à les remercier. Il est vrai que cela n'a pas été facile au début mais, aujourd'hui, force est de constater que nous devons aller plus loin dans notre démarche d'externalisation de notre cuisine centrale. Notre volonté de sortir de cette entente est de permettre un peu

plus de flexibilité pour les Roncquois aussi bien dans les réservations que dans les équipements et la restauration.

Je tiens vraiment à saluer le travail qui a été fait entre la Ville de Tourcoing et la Ville de Roncq pendant quelques années pour mettre en place cette entente (mise en place de satellites, rattachement de la Ville de Neuville-en-Ferrain).

Aujourd'hui, nous avons la volonté d'évoluer et de sortir de cette entente. C'est pourquoi j'ai envoyé une lettre recommandée pour signaler notre sortie de l'entente et pouvoir répondre au cahier des charges figurant dans les articles :

- résiliation unilatérale de la convention intercommunale du 27 décembre 2016,
- durant l'année qui va s'écouler, mise en place du calcul de la compensation financière en cas de rupture (qui aura lieu fin 2021).

La Conférence Intercommunale s'est réunie en novembre et a évoqué la sortie de l'entente de la Ville de Roncq. Nous avons toute l'année 2021 pour discuter des compensations et de cette résiliation qui nous permettra d'évoluer sur d'autres secteurs et de soumettre un nouveau marché pour notre restauration municipale.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Avez-vous déjà un chiffre estimatif du coût de la sortie puisque, dans l'accord, c'est un calcul avec l'ensemble des amortissements ?

On ne peut évidemment pas avoir un chiffre précis mais, du moins, un ordre d'idée pour voir si l'on va rapidement amortir ce coût.

Nous allons voter cette délibération parce que nous considérons que le choix des repas répondra plus à nos attentes, que les réservations seront assouplies. Et on peut espérer également un prix moindre qu'actuellement.

Un petit bémol quand même.

Notre bénéfice va à l'encontre de l'accord commun auquel nous avons participé grandement dès l'origine. Je crains un peu pour la confiance que l'on peut avoir avec un certain nombre de nos partenaires qui peuvent dire... *Là, ça nous arrange et on vient mais dès que l'on trouve l'herbe plus verte ailleurs, on s'en va !*

Vis-à-vis de nos partenaires, je pense que c'est indélicat.

**M. LE MAIRE –**

Il s'agit d'une « entente » et les articles prévoient une sortie possible.

Comme pour tout ce que l'on fait à Roncq, on analyse.

Aujourd'hui on ne claque pas la porte, on dit simplement que l'on veut travailler avec un autre prestataire, ce qui nous permettra de générer d'autres services à la population.

Les relations restent très bonnes avec les Villes voisines.

Quant aux investissements des prochaines années, je ne peux vous dire exactement quel sera le calcul de la compensation. On peut toutefois signaler que des investissements lourds allaient arriver.

Aujourd'hui il y a un certain équilibre qui permettra de ne pas subir trop de dommages financiers et de le faire en bonne intelligence entre les Villes partenaires et la Ville de Roncq.

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Je voudrais juste rajouter que, grâce à cette convention, on a pu diminuer le coût de la cantine ainsi que pour les autres communes.

Or la sortie de Roncq de cette entente aura forcément un impact sur la structure de l'ensemble puisqu'il n'y aura plus que Neuville-en-Ferrain et Tourcoing. Si elles veulent ne pas être déséquilibrées, elles devront trouver une autre Commune sinon, comme vous l'avez précisé dans la délibération, il pourrait aussi y avoir des reclassements alors que nous, nous y avons déjà transféré du personnel.

Je pense que ces personnes ne seront pas forcément impactées ; je pense qu'elles sont titulaires. Mais il y a aussi un risque de perte d'emplois au niveau de la cuisine centrale s'ils ne réagissent pas assez vite sachant qu'ils ont un an pour y arriver.

**M. LE MAIRE –**

Les personnes y étaient parties sur la base du volontariat pour être intégrées au dispositif de la cuisine centrale. Mais je pense qu'il n'y aura pas d'impact.

Dans un premier temps on a fonctionné à deux Communes : Roncq et Tourcoing. Le système a bien fonctionné ; on a dû mettre en place nos satellites.

Aujourd'hui quand vous parlez de solidarité, je tiens à vous dire que nous l'avons depuis quelques années. Je ne vais pas tout rappeler mais l'accueil des gens du voyage, c'est un principe de solidarité entre nos Communes.

Récemment, nous faisons un point sur les catastrophes naturelles et c'est la Ville de Roncq qui portera le dossier de cette action au sein des Villes voisines.

Nous poursuivons donc cette solidarité et on ne peut pas s'empêcher (et je salue votre vote favorable) de réfléchir sur la question : que peut-on faire de plus pour notre population ?

C'est bien ce que nous allons faire.

Je l'ai dit très clairement aux Maires de Tourcoing ou de Neuville-en-Ferrain : quand il y a nécessité, on le fait mais quand on constate que l'on ne peut pas aller plus loin dans une entente ou un partenariat, on essaie de trouver d'autres solutions.

Quand Mme KINNEN nous a présenté les différentes possibilités de la sortie de l'entente, finalement on a pu bénéficier de la cuisine centrale de Tourcoing (que je salue) mais, aujourd'hui, on a besoin d'évoluer. On l'a vu pendant la crise sanitaire où il a été très difficile de remettre en place la restauration au sein de nos écoles. Finalement cela nous permettra d'aller un peu plus loin dans la réflexion et dans la flexibilité.

La solidarité, nous l'avons et nous l'aurons toujours.

A Roncq, on fait preuve d'une grande solidarité auprès des Villes voisines.

Néanmoins, il faut parfois se poser des questions.

Je tiens vraiment à saluer ce vote unanime car cela va dans le bon sens. On ne le fait pas brutalement comme un sparadrap que l'on retirerait avec douleur, mais consciemment, conformément aux articles repris dans la délibération pour sortir calmement de cette entente en permettant à l'éducation et à la restauration de construire un cahier des charges qui réponde à nos attentes.

On reviendra vers vous pour vous informer des différentes possibilités du cahier des charges comme je l'ai fait par téléphone pour vous informer que nous sortions de l'entente.

Monsieur TELLIER.

#### **M. TELLIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je pense qu'il y a un point qu'il faut vraiment avoir à l'esprit, sans aucune polémique : on n'est pas du tout dans les mêmes ordres de grandeur entre ce que peut produire Tourcoing, en termes de repas, qui se chiffre en milliers quotidiennement et le nombre de repas dont Roncq a besoin qui se chiffre en centaines.

Cela veut dire que la souplesse a fait partie des constats que nous avons réalisés ; il est effectivement acquis que, quelle que soit la formule pour laquelle nous opterons, nous aurons plus de latitude pour agir au quotidien. Je pense que nous serons en mesure, d'ici

quelques mois, de proposer un accompagnement qui n'existait pas parce qu'il n'était pas prévu dans le cahier des charges ; par exemple pouvoir proposer un accompagnement notamment sur la sensibilisation à certains produits, que nous inscrirons dans le cahier des charges, ce qui n'est pas possible quand vous avez une cuisine centrale, avec toute la bonne volonté, qui produit plusieurs milliers de repas quotidiennement.

#### **M. LE MAIRE –**

Co-construisons... rien n'empêchera ensuite de retravailler avec le CCAS, comme nous l'avons fait quand il a repris la compétence des repas livrés à domicile.

C'est réfléchir autrement et, je le redis, nous ne claquons pas la porte mais nous travaillons en étroite collaboration dans le cadre d'une volonté municipale d'étendre l'offre et permettre aux familles de profiter de nouveaux dispositifs et, en même temps nous réfléchissons sur un cahier des charges qui va évoluer pour répondre aux attentes de la Ville de Roncq.

S'il n'y a plus de demande d'intervention (*aucune*), je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

#### **1.09 - ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT - Financement municipal des écoles privées sous contrat - Renouvellement de la convention - Années 2021 à 2025**

*Les écoles privées de la Commune de Roncq (école Saint-François et école Saint-Roch) sont en contrat d'association avec l'État. À cet effet, les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par la Commune de Roncq dans les mêmes conditions que pour l'enseignement public.*

*Depuis 2010, la Ville de Roncq et les OGEC (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques) du territoire ont convenu dans le cadre d'une convention de clarifier les dépenses prises en compte pour la détermination des forfaits communaux (maternels et élémentaires).*

*La seconde convention (2016-2020) arrive à échéance le 31 décembre 2020.*

*Afin de préparer la prochaine convention du forfait scolaire, la Ville de Roncq et les OGEC se sont rencontrées en octobre 2020 afin de convenir des nouvelles modalités de cette dernière. La convention jointe en annexe convient aux deux parties. Il a donc été convenu de reconduire cette convention en formalisant quelques précisions complémentaires. Un accord a été conclu en date du 03 novembre 2020.*

*Les grandes lignes de la convention définissent :*

- *les modalités pour calculer le forfait communal maternel et élémentaire ;*
- *les effectifs pris en compte, soit les élèves ronquois (montant du forfait communal) et les élèves non ronquois bénéficiant d'une autorisation intercommunale pour lesquels il sera appliqué le barème intercommunal ;*
- *les modalités de versement ;*
- *la durée de la convention.*

*Il est donc proposé :*

- *de renouveler cette convention pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025 ;*
- *d'autoriser le Maire à procéder à la signature de la convention du financement municipal des écoles privées sous contrat dont le projet est joint en annexe.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.*

---

**M. LE MAIRE –**

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

**M. TELLIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Cette première délibération a pour objet le financement municipal des écoles privées sous contrat. Peut-être au soulagement de certains d'entre vous, je ne vais pas lire la totalité de la délibération mais plutôt vous en rappeler l'esprit puisque les aspects techniques ont été vus la semaine dernière, au cours de la Commission plénière.

Depuis 2010, nous avons établi une convention avec les OGEC, autrement dit les Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques, qui fixe l'encadrement de la participation de la Ville de Roncq au subventionnement des écoles privées présentes sur le territoire.

Cela repose sur un constat de départ : un enfant domicilié à Roncq, qu'il soit scolarisé dans une école publique ou dans une école privée, relève du même engagement de la part de la Ville. A partir de là, on a établi un cahier des charges, on a établi le principe d'une convention qui a couru de 2010 à 2015 et la deuxième mouture arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il y a donc eu un échange entre la Ville de Roncq et les représentants des OGEC. Nous avons travaillé en bonne intelligence et il n'y a pas eu de points particulièrement et âprement négociés. Nous étions d'accord dans la mesure où (je rappelle le principe du calcul) un chiffre est établi par année, en fonction de l'enfant qu'il soit en maternelle ou en primaire.

Je pense peut-être utile de rappeler ici les chiffres : l'engagement de la Ville de Roncq pour un enfant scolarisé en primaire est de 613 € et en maternelle de 1.400 €, ce qui n'est pas anodin.

A partir de là on a la clé de répartition et c'est en fonction des différentes cohortes scolarisées dans ces établissements que l'on arrive au chiffre proposé par cette délibération, d'un peu moins de 500.000 €.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais préciser également les ordres de grandeur ; c'est quand même important que chacun d'entre nous ait aussi en tête cet engagement qui est le nôtre : globalement on arrive à un peu plus de 700.000 € qui sont donc versés chaque année aux différentes écoles de Roncq et si vous ajoutez la restauration, on dépasse largement le million d'euros.

C'est la traduction d'un engagement fort !

En conclusion, deux mots.

Je crois pouvoir dire que c'est un modèle du genre ; je ne citerai pas les villes aux alentours qui ont quand même eu quelques petits soucis et qui ont toujours quelques petits soucis du côté de la justice parce que, tout simplement, elles ont été mises au Tribunal par les OGEC. Je pense que l'on peut dire qu'ici ce n'est absolument pas le cas, que nous travaillons en bonne intelligence entre les écoles privées et la municipalité, que les mêmes écoles participent activement aux activités municipales qui leur sont proposées.

Je terminerai en vous disant (mes propos sont un peu taquins et je pense que Michel PETILLON en particulier va comprendre ce que je vais dire) que, finalement, nous avons réussi ce grand service public unifié de l'Education de 1984 qui avait échoué à l'époque ; comme quoi, effectivement, localement il peut se passer de très belles choses également. Merci, Monsieur le Maire.

**M. PETILLON –**

1983 !

**M. TELLIER –**

Non, la grande manifestation, c'était 1984.

Le projet 1983 mais la grande manif 1984.

**M. LE MAIRE –**

Vous reprendrez cette discussion un peu plus tard... ce doit être entre 83 et 84. Je ne tiens pas à vous départager.

C'est vrai que c'est un engagement fort d'avoir cette équité.

Je tiens à saluer tout le travail réalisé tant par les services que par les écoles privées grâce à ce dialogue et cette construction pour qu'un enfant ronquois, qu'il soit dans le public ou dans le privé, soit traité équitablement.

Ce dialogue constructif est mené depuis quelques années ; on peut dire qu'il y a entente, M. TELLIER le rappelait, la restauration en fait partie puisque les inscriptions sont faites aussi bien pour les enfants du public que du privé et on la prend en charge. C'est aussi un service en plus.

Ce sont encore tous les dispositifs que nous mettons en place que je tiens à saluer : les petits cadeaux qui sont arrivés (livres) concerneront l'ensemble des enfants ronquois, les coquilles de Noël ont été servies à tous les enfants de toutes les écoles... L'équité, c'est cela. C'est l'accès de chaque enfant ronquois au service public qui travaille avec le service privé pour avoir une équité dans l'éducation de nos enfants et la transmission des valeurs d'équité.

Merci, Monsieur TELLIER.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour cette délibération parce que c'est le prolongement du contrat précédent qui a été travaillé en bonne intelligence avec les OGEC.

Petite remarque mathématique tout de même. Vous parlez d'équité entre les enfants ronquois, certes, sauf que la base que vous prenez, c'est le montant financier de l'éducation sur Roncq divisé par l'effectif sur Roncq. Et cet effectif comprend des élèves ronquois et non ronquois et on ne redistribue aux écoles privées que pour les élèves habitant Roncq.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME.

**M. GILME –**

Je ne suis pas rentré dans le détail technique du calcul.

Quand on en discute avec les OGEC et les Directeurs d'école, ils nous disent que ce n'est pas grave parce que l'ensemble de la subvention de la Ville de Roncq est très équitable par rapport à d'autres Villes voisines.

Ce qui est mis en avant par la convention, par le calcul dans sa globalité, est en accord avec tous les intervenants autour de la table.

Votre remarque porte sur un aspect technique du calcul mais, globalement, on est tous d'accord et je reviens sur ce qu'a dit M. TELLIER ; la réunion s'est très bien passée, il y avait même des représentants officiels de l'OGEC qui n'ont fait aucune remarque. Ils nous ont dit : *d'accord, cela va très bien ainsi. Il est très bien construit et tout le monde s'y retrouve.* Je ne comprends donc pas le pourquoi de votre remarque.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur TELLIER.

**M. TELLIER –**

C'est mon côté prof, je réponds à toutes les questions et je vais donc répondre à la vôtre peut-être aussi pour que tout le monde comprenne bien.

Il faut savoir que, quand un enfant est scolarisé sur son territoire, il rentre dans l'école et tout va bien.

La question se pose quand on a affaire à un enfant qui n'habite pas sur le territoire ronquois mais qui, pour des raisons très bien limitées, prétend (surtout ses parents) à être scolarisé sur le territoire ronquois. A ce titre, quand il s'agit d'une école publique, de par des conventions qui ont été passées dans le cadre de l'intercommunalité, nous percevons un forfait pour l'enfant. Ce n'est pas le cas pour les écoles privées.

Mais je rejoins effectivement mon collègue, à aucun moment, cela a fait l'objet d'un casus belli. De toute façon, si tant est que c'eût été le cas, nous l'aurions abordé mais cela ne fait pas partie des questions qui ont été exposées. Peut-être aussi parce qu'il y a des enjeux d'effectifs.

Je pense que c'est compliqué également pour les écoles privées d'accueillir « en plus » des enfants qui ne sont pas scolarisés sur le territoire ronquois.

Ce n'est pas une question mathématique ; c'est une question de bon sens qui fait que nous avons abordé les questions telles qu'elles arrivaient. Je tiens à préciser que par la venue de ces personnes assez coriaces, leur silence vaut une valeur amplement méritée. Le fait qu'elles n'ont rien relevé montre que nous pourrions peut-être même faire une sorte d'exemple pour d'autres communes.

## **M. LE MAIRE –**

Dans d'autres domaines, nous essayons aussi de faire exemple.

On peut revoir tous les calculs mais quand il n'y a pas lieu d'être, je pense qu'on peut plutôt saluer tout ce qui est mis en place et cette équité pour les enfants de Roncq.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMTE**, je vous en remercie.

**1.10 - ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT - Convention relative à la livraison des repas pendant les temps scolaires - Financement du temps de surveillance de cantine - Années 2021 à 2025**

*La Ville de Roncq offre un service de restauration municipale aux enfants des écoles maternelles et élémentaires privées installées sur son territoire (école Saint-François et école Saint-Roch).*

*Les services sont identiques à ceux proposés dans les écoles publiques, tant dans la composition des repas servis que sur leur tarification.*

*En effet, l'ensemble des inscriptions pour la restauration scolaire est assuré par le Guichet Unique de la Ville de Roncq et les familles paient leur participation en fonction de leur quotient familial.*

*En complément, la Ville de Roncq verse une contribution financière pour le recrutement des surveillants de cantine selon une procédure définie dans la convention (un encadrant pour 23 élèves rationnaires).*

*La convention du 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui lie actuellement la Commune et les écoles privées arrive à échéance le 31 décembre 2020.*

*Cette convention précise les conditions :*

- dans lesquelles la Ville de Roncq assure la production et la livraison des repas pour les enfants inscrits en restauration aux écoles Saint-François et Saint-Roch ;*
- de financement de surveillance du temps repas des écoles Saint-François et Saint-Roch : modalités de calcul et modalités de versement.*

*Il est donc proposé :*

- de renouveler cette convention pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025 ;*
- d'autoriser le Maire à procéder à la signature de la convention de financement municipal du temps de surveillance de cantine et de la livraison de repas pendant les temps scolaires dont le projet est joint en annexe.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.*

---

**M. LE MAIRE –**

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

**M. TELLIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Vous citez tout à l'heure les différentes prestations que nous pouvons organiser à destination des enfants ronquois, qu'ils soient scolarisés dans le public ou dans le privé.

Il ne faut pas oublier non plus la classe de découverte qui est un moment très important dans lequel se retrouvent, de manière totalement mêlée, des enfants des écoles privées et publiques qui vont s'ébattre dans les montagnes. Cela m'amène à vous dire que nous croyons absolument que la prochaine classe de découverte aura lieu et cela a été acté comme tel, à savoir que nous avons engagé le processus pour 2021 avec, évidemment, les clauses de sécurité sanitaire adéquates. J'en profite pour saluer le beau travail que nous menons avec l'association « Mer et Montagne » sur ce volet.

Pour revenir plus précisément à la délibération que, pour accroître ma popularité, je ne vais pas lire non plus, de toute façon, elle est assez sibylline c'est-à-dire qu'en réalité elle reprend l'esprit de la précédente mais uniquement sur le volet : livraison des repas et financement du temps de surveillance de cantine.

C'est le même process : il y a un mode de calcul en fonction, pour le coup, du nombre de rationnaires à la cantine. A partir de là, Mme DERVEAUX sort sa calculatrice et vous avez le résultat chaque année.

C'est donc exactement le même dispositif que pour la précédente délibération.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur TELLIER.

Merci de rassurer les enseignants et les élèves concernant la classe de découverte pour laquelle on prendra toutes les précautions ; on a voulu préserver et engager avec l'association « Mer et Montagne » l'avancée de ce projet qui est très attendu.

Il est vrai que l'année dernière, le premier confinement ne nous a pas permis d'assurer cette prestation mais je sais qu'elle est saluée par tous ceux qui participent à cette classe de découverte.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.11 - ACTION EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE - Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord - Convention Territoriale Globale (CTG) - Période 2020/2022**

La Ville de Roncq développe depuis de longues années avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF), un partenariat en faveur d'une politique active pour la Petite Enfance, Enfance (le premier Contrat Enfance est signé en 1989) et d'une politique globale et concertée en faveur des loisirs et des vacances des enfants âgés de 6 à 17 ans pendant leur temps libre (Contrat Temps Libre signé en 2000).

De 2008 à 2019, le partenariat avec la CAF s'est articulé autour du dispositif intitulé Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le CEJ était un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribuait au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Les financements étaient versés à la Commune.

Sur le territoire de Roncq, le CEJ accompagnait deux volets :

1- un volet Enfance :

Les actions contractualisées :

- le MAC La Maisonnette (24 places) (ancienne crèche),
- le MAC Les Galopins (31 places) (ancienne halte garderie),
- la crèche familiale (27 places),
- le RAM (1 ETP),
- les accueils de loisirs mercredi, petites vacances et été pour les enfants de - 6 ans,
- les accueils périscolaires dans les écoles maternelles publiques,
- le poste de coordination enfance à 1 ETP.

2- un volet Jeunesse :

Les actions contractualisées :

- les accueils de loisirs mercredi, petites vacances et été pour les enfants de + 6 ans,
- les accueils périscolaires dans les écoles élémentaires publiques,
- l'accompagnement à la formation (BAFA-BAFD),
- le poste de coordination jeunesse (0.66 ETP).

Le dispositif CEJ s'éteint avec le terme de la Convention 2016/2019, soit au 31 décembre 2019. Désormais, la CAF du Nord propose un nouveau dispositif intitulé Convention Territoriale Globale (CTG).

Ce nouveau dispositif vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, avec pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires de la Commune,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard des besoins,
- de pérenniser et d'optimiser l'offre existante des services par une mobilisation des cofinancements,
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits.

*Les champs d'intervention de la CAF dans le cadre de la CTG s'élargissent. Les actions suivantes pourront intégrer le dispositif :*

- *aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,*
- *faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant, soutenir les jeunes,*
- *accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement,*
- *créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.*

*Compte-tenu des nouvelles orientations de la branche Famille de la CAF, la Ville de Roncq et la CAF du Nord ont convenu d'établir une convention territoriale globale (CTG) d'une durée de trois ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022) afin d'établir un diagnostic partagé du territoire, de définir les orientations stratégiques et les modalités d'évaluation.*

*La CTG peut être signée uniquement entre la CAF et une collectivité territoriale.*

*Ce nouveau dispositif engendre des nouvelles modalités de partenariat. En effet, la CAF du Nord va procéder à la signature d'avenant aux conventions d'objectifs et de financement (COF) avec ses partenaires.*

*Les partenaires du territoire ronquois sont :*

- *la Ville de Roncq pour les volets accueils de loisirs (- de 6 ans et + de 6 ans), jeunesse, coordination, BAFA,*
- *la SCIC Kaléide pour la gestion des Etablissements du jeune enfant (EAJE) et le RAM.*

*Concrètement, la CAF va financer directement ses partenaires avec la signature des COF (changement radical par rapport au CEJ). Elle a pour objectif de maintenir les participations financières à hauteur des engagements de l'année 2019.*

*Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CAF du Nord, la Convention Territoriale Globale et ses éventuels avenants avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de trois ans.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.*

## **M. LE MAIRE –**

Je vais essayer de remplacer au mieux Mme THOREZ que j'excuse une nouvelle fois.

Concernant le dispositif CEJ mis en place par la CAF, vous savez sans doute qu'il accompagnait deux volets : Enfance et Jeunesse. Fin 2019 il a pris fin et il est remplacé par la CTG (Convention Territoriale Globale) dont l'un des objectifs est de définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles avec pour objets :

- identifier les besoins prioritaires de la Commune,
- définir les champs d'intervention à privilégier au regard des besoins,
- pérenniser et optimiser l'offre existante des services par une mobilisation des cofinancements,
- développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits.

Les champs d'intervention de la CAF s'élargissent :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant, soutenir les jeunes,
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Cette CTG est conclue entre la Ville de Roncq et la CAF du Nord dont le premier objectif est d'établir un diagnostic partagé du territoire, de définir les orientations stratégiques et les modalités d'évaluation.

La durée de cette convention est de 3 ans : du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

La CAF du Nord va financer directement ses partenaires, tout d'abord la Ville de Roncq pour le volet Accueils de loisirs (- 6 de ans et + de 6 ans), jeunesse, coordination, BAFA.

Et la SCIC Kaléide pour la gestion des Etablissements du Jeune Enfant (EAJE) et le RAM.

Il vous est proposé de m'autoriser à signer la convention et les éventuels avenants.

Y a-t-il des questions par rapport à ce dispositif ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Pour revenir au Débat d'Orientations Budgétaires, je voudrais souligner une phrase : pérenniser et optimiser l'offre actuelle. On en a déjà débattu mais je voulais le souligner.

**M. LE MAIRE –**

On est tout à fait d'accord mais il faut avoir un regard beaucoup plus large.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.12 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public (O.S.P) avec la SCIC Kaléide - Subventionnement municipal pour l'année 2021 - Avenant n°18**

*Par délibération en date du 18 décembre 2012 (délibération n°18/12/2012/53), notre assemblée délibérante a posé un nouveau socle juridique concernant l'accueil de la petite enfance sur notre*

territoire ronquois, en le qualifiant de **Service d'Intérêt Économique Général (S.I.E.G)**, en mandatant l'association **Service des Familles** (devenue **SCIC KALÉIDE** depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013) et en autorisant la conclusion avec cette structure d'une convention de financement des **Obligations de Service Public (O.S.P)** et ce, pour une période de dix années (2013/2022).

La convention de financement des **Obligations de Service Public (O.S.P)**, stipule qu'en contrepartie des **Obligations de Service Public** :

- 55 places (berceaux) en accueils collectifs (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants - EAJE) ;
- 27 places en accueil familial (crèche familiale) ;
- Animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) ;
- Développement de la parentalité ; ....

La commune s'engage à compenser les charges nettes, celles-ci étant notamment issues de la totalité des charges d'exploitations diminuées des participations des familles et de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O) versée directement par la C.A.F conformément aux dispositions reprises dans l'article 1<sup>er</sup> de la convention susvisée.

Or, le partenariat conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales au travers d'un Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) est arrivé à échéance au 31 décembre 2019 et ne sera pas renouvelé en tant que tel.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, date du renouvellement de ce partenariat, l'ancien dispositif sera remplacé par une convention territoriale globale (CTG) complétée par voie d'avenant par une convention d'objectifs et de financement (COF). Des réunions d'information à destination des acteurs concernés ont été organisées par la CAF sur l'ensemble du territoire.

Pour ce qui nous concerne, la Ville ne sera plus cofinancée par la Caisse d'Allocations Familiales pour ce qui relève de la politique de la Petite Enfance, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce qui rend caduques les règles de financement entre KALÉIDE et la Ville actées dans l'article 1<sup>er</sup> de la COSP.

À contrario, c'est la SCIC KALÉIDE qui percevra le financement CAF pour 2020 à hauteur de +/- 194 K€. À compter de 2021, le calendrier de versement sera formalisé dans le cadre du CTG.

Partant de ce constat, il nous appartient donc d'ajuster notre participation financière pour 2021 à hauteur de **312 K€** (subvention 2020 servant de base de référence : 700 K€ - cofinancement de la CAF 2020 : -194 K€ - cofinancement CAF 2021 : -194 K€).

Ce préfinancement provisionnel municipal sera ainsi intégré dans un avenant n° 18 à la convention de financement des **Obligations de Service Public** et fera l'objet des modalités de versement (à KALÉIDE) suivantes :

- 200 000 € : la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de janvier 2021,
- 112 000 € (solde) : la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois d'avril 2021.

L'assemblée délibérante autorise, par le présent acte, le Maire à signer l'avenant susvisé (projet joint en annexe).

**La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.**

---

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, nous vous écoutons.

**M. GILME –**

La présentation sera très rapide ; je l'ai évoqué lors du DOB au niveau des subventions et Monsieur le Maire vient d'en parler. En fait, le partenariat entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales au travers d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est arrivé à échéance au 31 décembre 2019 et ne sera pas renouvelé en tant que tel.

Ainsi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, date de renouvellement de ce partenariat, l'ancien dispositif sera remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) complétée par voie d'avenant par une Convention d'Objectif et de Financement appelée COF.

C'est très simple : aujourd'hui l'enveloppe budgétaire que nous allouons à la SCIC Kaléide en termes de subvention est de 700.000 € qui est l'enveloppe d'équilibre.

La SCIC Kaléide va percevoir en 2021 la partie de la CAF à hauteur de 194.000 € pour l'année 2020 que nous n'avons pas reçus ainsi que la part 2021.

Ainsi donc si vous calculez : 700.000 € - 194.000 € x 2, nous arrivons à une participation financière pour 2021 à hauteur de 312.000 €.

Ce préfinancement provisionnel municipal fera l'objet de modalités de versement à la SCIC Kaléide suivantes :

200.000 € 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de janvier 2021,

112.000 € 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois d'avril 2021.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.13 - UTILISATION DES SALLES DE SPORTS MUNICIPALES PAR LE COLLEGE PRIVE -  
Conventionnement entre la Ville de Roncq et le collège privé Saint-Thomas - Années  
scolaires 2020/2021, 2021/2022 ET 2022/2023 - Accord à conclure**

*Par délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2018 (délibération n° 24/09/2018/45), l'assemblée délibérante a validé le principe de conventionnement pluriannuel d'utilisation des salles de sports municipales entre Ville de Roncq et le collège privé Saint-Thomas pour une durée*

de trois ans (années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020). Arrivée à son terme, il convient de la renouveler pour les trois années scolaires à venir, à savoir 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Il est précisé que depuis l'année scolaire 2017/2018, le Conseil Départemental s'est repositionné en versant directement une somme forfaitaire au collège public Paul-Eluard, sur une base d'un montant de 12 € par heure d'utilisation. Une convention entre le collège Paul-Eluard et la Ville de RONCQ a donc été conclue relativement aux 732 heures de mise à disposition d'équipements sportifs couverts. Sur la base de 12 € de l'heure, le collège nous a versé la somme de 8 784 €.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le taux horaire a été révisé par le Conseil départemental à hauteur de 13 €.

Cette participation du Conseil Départemental (12 €/heure) ne couvre qu'en partie les frais inhérents à cette mise à disposition des collégiens de nos salles municipales, puisque la fourchette des coûts des seuls fluides (eau, électricité, gaz...) oscille entre 5 et 10 €/heure, auxquels il faut ajouter les frais de maintenance (nettoyage, gardiennage...) et la valeur locative correspondante.

Concernant le collège privé Saint-Thomas, cette institution a confirmé en mars 2012, son souhait de poursuivre les accords passés avec notre commune portant mise à disposition de salles de sports dans une quotité comparable aux années précédentes.

De notre côté, nous avons confirmé le principe d'une participation financière due par le collège Saint-Thomas, par référence à la participation départementale dédiée aux collèges publics et ce, dès la rentrée scolaire 2012.

En conséquence, nous vous proposons de prolonger ce conventionnement pluriannuel entre la Ville de Roncq et le collège Saint-Thomas sur la même base de participation que le Conseil Départemental avec les collèges publics, pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 dont les caractéristiques sont reprises ci-après :

Base de la participation :  $Nh \times Th^{(*)}$  :

- Nombre d'heures de mise à disposition (Nh) précisé par actes additionnels signés des parties,
- Taux horaire par référence à la participation du Conseil Départemental pour les collèges publics (Th).

(\*) Taux révisé automatiquement en fonction des ajustements annuels du Conseil Départemental du Nord.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le collège privé Saint-Thomas la convention d'utilisation des salles de sports municipales (projet joint en annexe) et ses éventuels avenants.

**La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.**

---

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

**M. DA SILVA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans cette délibération, il ne s'agit pas d'écoles privées mais du collège privé.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de l'accord d'utilisation des salles de sports municipales par le collège privé Saint-Thomas.

La première convention a été signée en 2015 pour 3 années ; son renouvellement a été signé en 2018 qui arrive à terme.

Ce nouvel accord est soumis à paiement par le collège qui sera calé sur la participation des collèges publics ; le Département verse sa participation directement au collège, ce qui ne change pas grand chose puisque la base est toujours la même : 13 €/h pour la saison 2020-2021.

Nous ne connaissons pas encore le nombre d'heures d'utilisation puisqu'il change chaque année. Nous essayons d'être équitables entre les collèges et les écoles maternelles et primaires afin que chacun retrouve un horaire adapté pour faire du sport dans les salles municipales, y compris la piscine bien sûr.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DA SILVA.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.14 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2021 - 1<sup>er</sup> acompte**

*Les subventionnements municipaux 2020 en direction de nos associations partenaires ont fait l'objet de trois délibérations reprises ci-après :*

- n° 16/12/2019/74 du 16 décembre 2019	:	79 000 €
- n° 22/06/2020/22 du 22 juin 2020	:	129 144 €
- n° 05/10/2020/43 du 5 octobre 2020	:	800 €

<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>208 944 €</b>
--------------	----------	------------------

*Le subventionnement 2020 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2019.*

Dans le prolongement de ce dispositif, nous vous proposons le versement d'acomptes au titre de l'année 2021 en direction de diverses associations, de sorte à éviter toute rupture financière (trésorerie) d'ici au prochain Conseil Municipal.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif de cette proposition de subventionnement 2021 - 1<sup>er</sup> acompte, prévue dans les crédits des budgets respectifs - chapitre 65 - article 6574.

ASSOCIATIONS VILLE	RAPPEL SUBVENTIONNEMENT 2020 <sup>(1)</sup>	PROPOSITION AVANCE 2021 <sup>(2)</sup>
BLEUETS TWIRLING	3 168 €	2 000 €
BMX CLUB	8 061 €	2 000 €
ESR FOOT	21 299 €	10 000 €
JUDO CLUB	3 924 €	2 000 €
TENNIS CLUB	5 000 €	2 000 €
ULJAP	22 385 €	15 000 €
ULTRA SPORT BASKET	25 838 €	10 000 €
USR NATATION	4 212 €	2 000 €
USR GYMNASTIQUE	16 053 €	8 000 €
VOLLEY BALL	5 952 €	3 000 €
CINEMA GERARD PHILIPPE <sup>(3)</sup>	46 000 €	21 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>77 000 €</b>

<sup>(1)</sup> Le subventionnement 2020 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2019

<sup>(2)</sup> Avance 2021 en attente de rencontre

<sup>(3)</sup> Convention à renouveler pour l'année 2021 -projet joint en annexe-

Le versement sera effectif courant janvier 2021.

**La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.**

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DA SILVA.

**M. DA SILVA –**

Nous avons un partenariat fort avec les associations roncoises qui nous le rendent bien puisqu'elles occupent principalement nos enfants et aussi les adultes dans certaines activités.

Par cette délibération, il vous est demandé d'accorder un premier acompte aux principales associations afin qu'elles puissent faire la liaison jusqu'au prochain Conseil Municipal pour le vote des subventions. Vous en avez le détail sous les yeux, je ne vais donc pas en faire une lecture complète.

Je rappelle que chaque association a été consultée (je l'ai fait personnellement) pour vérifier, compte tenu des problèmes liés à la Covid, que les sommes proposées seront en adéquation avec leurs besoins. Chaque association a donné son accord pour pouvoir poursuivre les activités qui vont reprendre normalement, je l'espère, à la rentrée.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DA SILVA.

Sans question, ni remarque sur ces associations, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions ..... « Roncq Autrement »

#### **1.15 - RUCHER COMMUNAL - Conventonnement à conclure entre la Ville de Roncq et les apiculteurs BEETOBEE/SAFE BEE**

*Depuis de nombreuses années, la Ville de RONCQ est soucieuse de la biodiversité présente sur son territoire. Elle noue depuis 2016 un partenariat avec le GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais) avec la mise en œuvre d'un Plan Oiseaux et biodiversité, marquant son attachement aux questions environnementales et de préservation des biotopes. Ainsi, dans la mesure de ses attributions et de ses moyens, la Ville de RONCQ mène diverses actions en faveur de l'amélioration de l'environnement.*

*Dans ce cadre, la Ville de RONCQ souhaite jouer un rôle actif dans la préservation des pollinisateurs en général et de l'abeille en particulier, dont le rôle primordial en matière de pollinisation n'est plus à démontrer.*

*Par l'entretien de son rucher municipal, la Ville de RONCQ participe à la nécessaire mobilisation des acteurs publics et privés pour sauvegarder cet insecte essentiel sur lequel pèsent aujourd'hui de multiples menaces.*

*Ce projet concrétisé par un partenariat avec les apiculteurs nommés BEETOBEE/SAFE BEE vous est présenté ce soir par le biais du projet de convention joint en annexe. Cette convention a pour objet de fixer les conditions de gestion et d'entretien du rucher existant situé sur le site du verger municipal à RONCQ.*

*Dès l'instant où ce partenariat reçoit un accueil favorable de votre part, nous vous demandons de bien vouloir :*

- accepter ce partenariat pour une durée d'une année (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021) ;*
- accepter l'indemnisation d'un montant de 450 € TTC par mois ;*
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat (projet de convention joint en annexe).*

**La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 7 décembre 2020.**

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DUQUESNE, nous vous écoutons.

**M. DUQUESNE –**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le prestataire Beetobee/Safebee pour gérer le rucher municipal tout au long de l'année (soins, récolte, entretien, etc.).

Au-delà du fait de mettre en place un rucher municipal, il s'agit surtout de constituer une action concrète qui exprime la volonté de la Commune de s'inscrire dans les questions environnementales qui sont, avec l'ensemble des points abordés aujourd'hui (crise économique, crise sanitaire...) une préoccupation majeure pour le pays et la planète.

Chaque collectivité publique, au niveau de son territoire et dans la mesure de ses moyens, peut contribuer à s'emparer de ces questions.

Au-delà d'un rucher qui va produire du miel, espérons-le, l'objectif est avant tout de se doter d'un outil pédagogique qui permettra, dans le cadre d'interventions diverses et variées auprès des habitants, des écoles, des seniors, de sensibiliser les Roncquoises et les Roncquois à la question de la préservation des biotopes, faune et flore, en l'occurrence ici de la question plus particulière des pollinisateurs dont la plus connue est l'abeille domestique.

Pourquoi ?

Parce que c'est un indicateur important de la santé environnementale et donc, d'une manière très concrète, de l'environnement dans lequel nous vivons tous les jours.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ; merci.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DUQUESNE.

Ce rucher existait déjà ; la personne qui s'en occupait est partie et, aujourd'hui, par l'intermédiaire de cette SAS Beetobee/Safebee, deux personnes vont mettre en place un process qui permettra de poursuivre et surtout d'encadrer encore un peu plus ce lien avec les abeilles, le rucher et des projets en direction des enfants et des seniors.

Lors de la Semaine Bleue, aucune visite n'a été possible mais je sais que des projets permettront cette collaboration et de bien recenser la volonté de préserver les abeilles.

Il y a donc des réflexions à avoir tant avec nos partenaires, avec le monde économique peut-être, pour la préservation des abeilles. Et je sais que la démarche de Beetobee/Safebee ne porte pas forcément sur le rucher mais sur l'abeille : comment préserver les abeilles ? comment découvrir et avoir une analyse de l'abeille sur Roncq et sur le territoire ?

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis absolument convaincu de l'importance du projet et nous voterons évidemment pour.

Mais deux petites remarques quand même :

- le contrat est d'une année et l'on parle de pérennisation. Pourquoi ne s'arrêter qu'à une année et non pas à une tacite reconduction ou à un contrat de 3 ans comme nous en avons l'habitude ?
- quant à la structure elle-même, ce n'est pas une association. Vous avez précisé qu'elle se transforme en SAS donc à but lucratif, ce qui est un peu moins intéressant à ce niveau d'autant plus (je n'ai absolument de notion du prix) que 450 €/mois me paraissent, non pas excessifs, mais importants.

Y aura-t-il une analyse financière de ce coût à terme, début 2022 ou fin 2021, pour savoir s'il y a d'autres moyens de l'utiliser ?

**M. LE MAIRE –**

Opter pour une durée d'un an permettra de mieux analyser l'évolution de ce rucher et ce que les prestations vont apporter.

Une structure à but lucratif : si vous recherchez sur toute la métropole, c'est souvent le cas. En outre, c'est l'intérêt des personnes qui portent ces projets et ces sociétés qui permet finalement d'avoir un cadre plus solidaire et surtout d'accompagnement des ruchers.

Je pense que ce montant de 450 € est justifié parce qu'il y a un investissement humain et un investissement matériel nécessaire. Ce n'est pas nous voler, bien au contraire, c'est mettre en place un dispositif.

C'est tout le sens de ce contrat d'un an qui permettra peut-être de reconduire ou d'étendre ce projet et ce contrat dans les prochaines années.

Je le dis ici comme je l'ai dit en plénière : ces personnes viendront expliquer leur esprit d'analyse par rapport au rucher. Il faut d'abord analyser le rucher actuel pour proposer des solutions et les évolutions ainsi que le lien avec l'Education Nationale, les seniors sachant que la récolte ne peut se faire qu'en juin/juillet.

A ce jour, c'est tout un process pour remettre ce rucher en état.

Ce financement est donc tout à fait légitime pour accompagner notre relation avec ce cadre de vie et cet environnement, et pour donner à ce rucher toute l'importance qu'il doit avoir dans notre Commune.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.16 - VŒU A L'ATTENTION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) de prise de compétence de la gestion d'une fourrière animale**

Monsieur le Président Damien CASTELAIN  
Mesdames, Messieurs,

*La Ville de Roncq, comme 79 autres communes du territoire métropolitain, bénéficie du service de la Ligue Protectrice des Animaux, actuellement basée sur Roubaix, 6 Quai de Gand, via une convention de délégation de service.*

*Soucieux du bien-être animal mais aussi des conditions de travail des salariés et bénévoles de l'association, nous avons été interpellés à la fois par les élus de la Ville voisine de Tourcoing et par les administrés. En effet, il s'avère que le bâtiment qui accueille la fourrière est dans un état de délabrement et d'insalubrité parfaitement inacceptable.*

*Les appels au secours lancés sur les réseaux pour obtenir quelques travaux ne sont pas dignes des possibilités que devrait pouvoir offrir notre grande Métropole. 80 villes liées à cette structure, qui œuvre pour le bien commun, et aucun moyen collectif déployé pour lui venir en aide. Des initiatives locales existent et nous les saluons mais nous pensons qu'il est nécessaire d'agir collégalement et de mutualiser nos moyens.*

*C'est pourquoi, nous souhaiterions que la Métropole Européenne de Lille, qui serait le maillon idéal pour fédérer les communes, puisse prendre en charge la réalisation et la gestion d'un nouvel équipement pour la fourrière animale, dans le cadre d'une nouvelle compétence qui lui serait attribuée.*

**La Ville de Roncq soutiendra les vœux des Villes et groupes métropolitains en ce sens.**

---

**M. LE MAIRE –**

Il s'agit d'une proposition de vœu ; j'ai été interpellé par M. DENOEUDE, de la Ville de Tourcoing et mon souhait était d'accompagner avec le Conseil Municipal cette attention particulière qu'il faut avoir sur la LPA.

Ce vœu sera transmis au Président de la MEL, M. Damien CASTELAIN.

*(Lecture du projet de vœu)*

Nous avons évoqué le sujet lors de la réunion de groupe de Métropole Innovante au sein de la Métropole.

Comme indiqué, dernièrement la Ville de Tourcoing a versé une subvention mais, aujourd'hui, il faut une ampleur beaucoup plus grande au niveau de la Métropole pour accompagner la LPA.

Un courrier du Directeur de la LPA est arrivé récemment, me demandant de venir sur place et j'irai au mois de janvier ; M. DUQUESNE pourra m'accompagner, pour constater la situation réelle sur le secteur et renforcer ce vœu pour accompagner la LPA dans son développement et disposer de conditions dignes pour accueillir les animaux mais également les personnels qui y travaillent.

Nous portons une attention particulière au monde animal pour qu'il soit respecté et nous sommes solidaires des vœux qui arrivent de toute la métropole. Nous accompagnerons au niveau de la Ville et de la Métropole avec l'ensemble de mes collègues.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

Sans le soumettre au vote, je pense que ce vœu fait l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, je rappelle concernant les arrêtés et décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis la dernière séance du 16 novembre 2020 : exceptionnellement en raison des mesures barrières, ces documents sont disponibles sur demande par mail au Secrétariat Général, auprès de Marjorie et Axelle que je remercie.

Avant de lever la séance, les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas. Nous sommes dans des conditions particulières et je tiens à le préciser de façon un peu humoristique auprès de la presse : la Ville de Roncq se réinvente pour transmettre ses vœux, accompagner nos seniors. On aura une action locale et je salue le CCAS.

Je pense que nous avons tous envie de passer ces fêtes de Noël en famille en respectant les gestes barrières et l'ensemble des protocoles. La crise sanitaire est toujours présente, le virus circule et nous devons faire en sorte de passer le bon message pour que nos populations puissent fêter Noël dans de bonnes conditions, passer les fêtes de fin d'année en famille tout en respectant les protocoles sanitaires.

A toutes et à tous, je vous souhaite d'excellentes fêtes et on se retrouvera au prochain Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> février.

D'ici là prenez soin de vous.

Je remercie l'ensemble des services, par l'intermédiaire de M. le Directeur Général des Services, pour leur contribution qui fait que ce Conseil se déroule au mieux et qu'il peut être diffusé sur les réseaux sociaux.

A toutes et à tous, merci.

Bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous.

-oOo-

Levée de séance à 21 h 10.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Rodrigue DESMET.



